



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

N°2024-12

**INSPECTION GÉNÉRALE  
DES AFFAIRES CULTURELLES**

# L'action du ministère de la culture en direction des habitants des territoires ruraux

RAPPORT  
MAI 2024

Annexes



Philippe BELIN, Inspecteur général des affaires culturelles  
Maryline LAPLACE, Inspectrice générale des affaires culturelles  
Nathalie SULTAN, Chargée de mission d'inspection générale

Sylviane TARSOT-GILLERY, Inspectrice générale des affaires culturelles  
Rémi TOMASZEWSKI, Inspecteur général des affaires culturelles  
Hippolyte TRESARRIEU, Inspecteur stagiaire

**RELECTEUR**  
Guy AMSELLEM, inspecteur général des affaires culturelles

*Crédit photo : Façade Valois © Didier Plowy*

## LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 :	CARTOGRAPHIE PAR RÉGION DE L'IMPLANTATION DES LIEUX ET DISPOSITIFS CULTURELS SOUTENUS PAR LE MINISTÈRE .....	4
ANNEXE 2 :	MÉTHODOLOGIE .....	43
ANNEXE 3 :	SONDAGE CSA .....	45
ANNEXE 4 :	RECUEIL DES PROPOSITIONS ÉMISES AU COURS DES AUDITIONS .....	61

# ANNEXE 1 : CARTOGRAPHIE PAR RÉGION DE L'IMPLANTATION DES LIEUX ET DISPOSITIFS CULTURELS SOUTENUS PAR LE MINISTÈRE

## Panorama global : Taux d'implantation en ruralité par types de lieux et par régions<sup>1</sup>

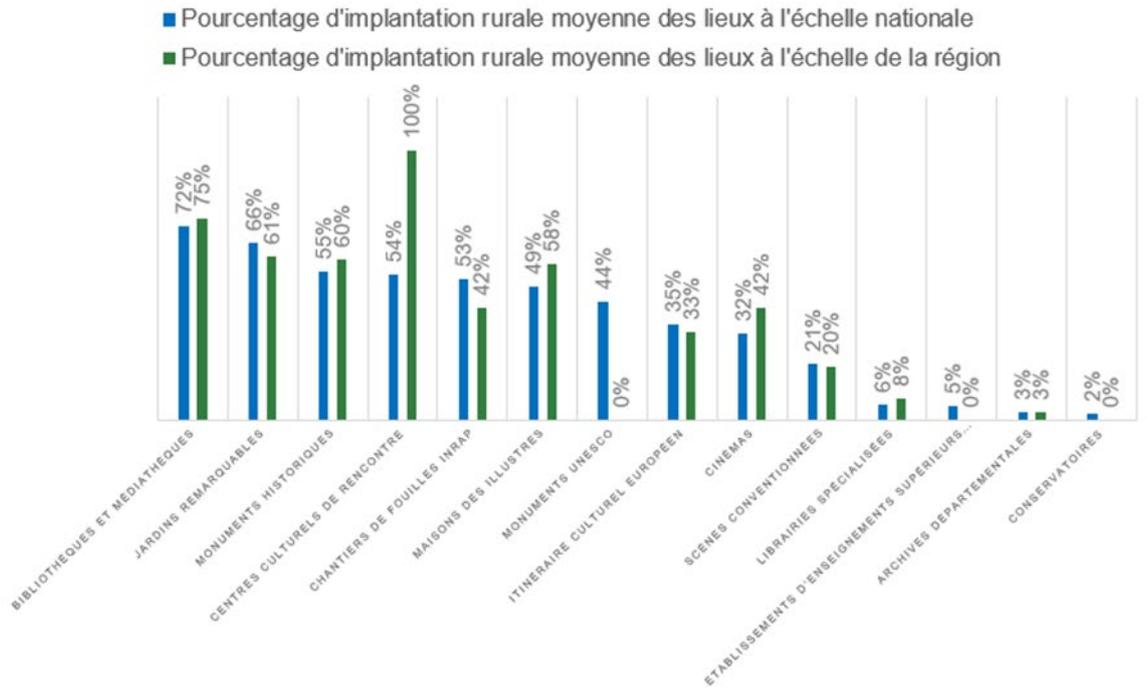
Lieux	Centres culturels de rencontre	Scènes conventionnées	Chantiers de fouilles INRAP	Bibliothèques et médiathèques	Monuments UNESCO	Itinéraire culturel européen	Établissements d'enseignements supérieurs culturels	Conservatoires	Archives départementales	Monuments historiques	Jardins remarquables	Maisons des illustres	Cinéma	Librairies spécialisées	Total
Auvergne-Rhône-Alpes	100%	20%	42%	75%	0%	33%	0%	0%	3%	60%	61%	58%	42%	8%	36%
Bourgogne-Franche-Comté	100%	0%	64%	82%	100%	100%	0%	9%	3%	67%	84%	79%	46%	15%	53%
Bretagne		50%	62%	84%	100%	0%	0%	6%	0%	66%	76%	38%	43%	7%	41%
Centre-Val de Loire	100%	25%	58%	82%	25%	0%	0%	0%	0%	61%	74%	78%	36%	0%	38%
Corse	100%	N	76%	74%				0%	0%	78%	100%	33%	48%	0%	51%
Grand Est	0%	20%	57%	72%	0%	17%	0%	5%	9%	52%	47%	60%	22%	0%	26%
Guadeloupe		N	65%	28%				0%	0%	20%	40%	0%	14%		24%
Guyane		0%	12%	60%				0%	0%	22%		33%	0%	0%	14%
Hauts-de-France	100%	0%	45%	57%	15%	100%	0%	0%	2%	47%	68%	60%	13%	0%	36%
Île-de-France	0%	0%	23%	23%	0%	25%	0%	1%	0%	17%	30%	8%	1%	0%	9%
La Réunion		0%	94%	10%			0%	0%	4%	7%	0%	8%	0%	0%	12%
Martinique		0%	42%	45%			0%	0%	0%	40%	50%	0%	0%	0%	18%
Mayotte		0%	100%	17%			0%	17%	12%	0%			100%		39%
Normandie	0%	33%	58%	71%	100%	0%	17%	12%	0%	56%	91%	58%	33%	7%	38%
Nouvelle-Aquitaine	60%	40%	64%	83%	66%	33%	8%	4%	9%	69%	90%	64%	53%	13%	47%
Nouvelle-Calédonie				10%											10%
Occitanie	33%	30%	57%	80%	63%	50%	0%	0%	5%	65%	64%	52%	44%	10%	40%
Pays de la Loire	50%	11%	61%	83%			33%	0%	3%	55%	95%	100%	45%	6%	45%
Provence-Alpes-Côte d'Azur		14%	26%	60%	17%	0%	50%	0%	3%	37%	33%	18%	25%	7%	22%
Moyenne	58%	15%	56%	58%	44%	33%	8%	2%	2%	46%	63%	46%	32%	5%	32%

## Panorama global : Taux d'implantation en ruralité par dispositifs et par régions

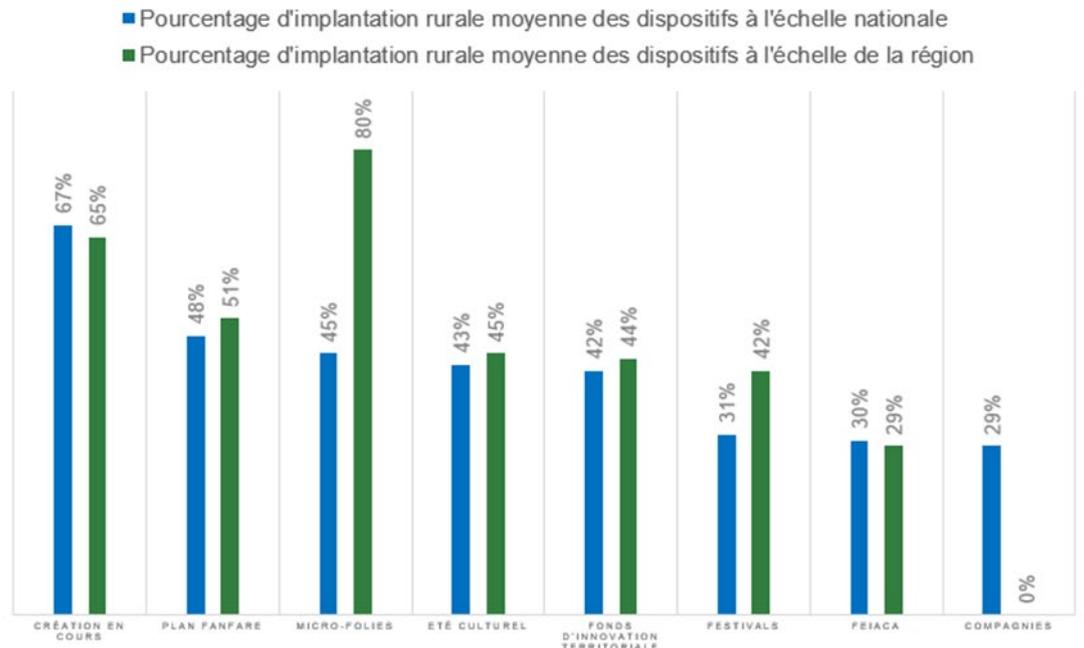
Dispositifs	Festivals	Micro-folies	Compagnies	Plan Fanfare	FEIACA	Création en cours	Fonds d'innovation territoriale	Été culturel	Scènes conventionnées d'intérêt national	Total
Auvergne-Rhône-Alpes	42%	80%	0%	51%	29%	65%	44%	45%	25%	42%
Bourgogne-Franche-Comté	51%	60%	100%	64%	78%	78%	65%	63%	0%	62%
Bretagne	44%	100%	25%	33%	71%	100%	0%	42%	50%	52%
Centre-Val de Loire	41%	57%	43%	53%	50%	88%	67%	45%	25%	52%
Corse	46%	60%	0%	50%	0%	100%	50%	44%		44%
Grand Est	26%	68%	17%	54%	0%	77%	63%	55%	20%	42%
Guadeloupe	40%	0%		100%	0%	0%	0%	17%		20%
Guyane		0%		0%	33%	0%	0%	43%	0%	11%
Hauts-de-France	18%	43%	27%	73%	0%	86%	7%	24%	0%	31%
Île-de-France	2%	17%	7%	20%	8%	0%	11%		0%	8%
La Réunion	2%	0%		50%		50%	100%	77%	0%	40%
Martinique	20%	0%		50%	50%	100%	100%	10%		47%
Mayotte	11%			0%	100%	0%	0%	16%		21%
Normandie	32%	64%	33%	55%	0%	100%	64%	63%	33%	49%
Nouvelle-Aquitaine	45%	86%	25%	64%	40%	92%	70%	52%	40%	57%
Occitanie	39%	33%	55%	53%	36%	82%	47%	81%	30%	51%
Pays de la Loire	38%	93%	33%	60%	17%	86%	40%	26%	11%	45%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	23%	50%	7%	36%	0%	100%	24%	24%	14%	31%
Moyenne	31%	45%	29%	48%	30%	67%	42%	43%	13%	37%

<sup>1</sup> Les taux d'implantation communiqués dans ce document ne prennent pas en compte les services d'archives municipales et communautaires accessibles au public.

## AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



## Auvergne-Rhône-Alpes



### Observations de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes :

De manière transversale, la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes porte une attention toute particulière aux territoires ruraux depuis plus de 12 ans en mettant en œuvre une politique ambitieuse de contractualisation avec les territoires ruraux, à l'échelle des établissements publics de coopération intercommunale. Sur 113 EPCI ruraux de la région, 59 EPCI sont en contractualisation, 21 sont en projet, que ce soit pour des conventions territoriales d'EAC (CTEAC) ou des conventions "vers un projet culturel de territoire " (VPCT).

La DRAC met en avant deux types de lieux : les musées et l'architecture.

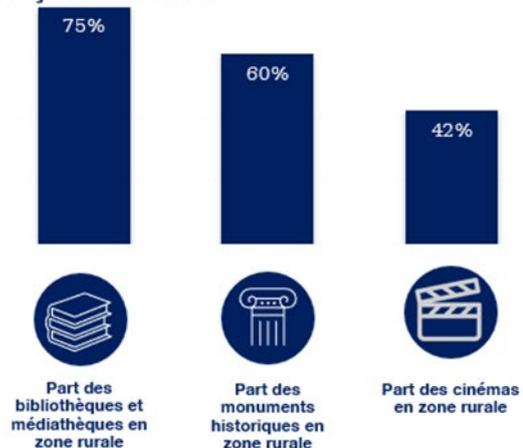
- avec 52 musées de France installés en zone rurale (selon les critères INSEE), ce sont près de 40 % des musées de la région qui se trouvent en milieu rural, parfois dans des communes de très petite taille (moins de 1000 habitants). Dans ce cadre, un exemple doit être souligné, l'hybridation de fonctions adaptées au contexte rural. Ainsi, l'atelier musée du Chapeau à Chazelles-sur-Lyon (Loire, 5 000 habitants) est à la fois un lieu de démonstration, un atelier de production et un centre de formation de renommée européenne.

- depuis plusieurs années, l'architecture participe activement à l'action de la DRAC en faveur des territoires ruraux : dès 2015 par une politique des territoires prioritaires de la DRAC en Rhône-Alpes (2015) qui a permis le financement de résidences d'architectes en territoires ruraux dans le cadre de conventions EAC, puis dorénavant dans le cadre des projets culturels de territoires ; d'autre part, par la mise en place des appels à manifestation d'intérêt, notamment en centre-bourgs (2016). Deux freins principaux ont été signalés. Les acteurs de l'architecture représentent un réseau certes riche, mais constitué de petites associations souvent précaires, ne facilitant pas les projets dans la durée. Des partenaires essentiels sur les territoires ruraux sont les centres pour l'architecture, l'urbanisme et l'environnement (CAUE), malheureusement très fragilisés pour certains et que l'État, dans son dialogue avec les conseils départementaux, devrait conforter.

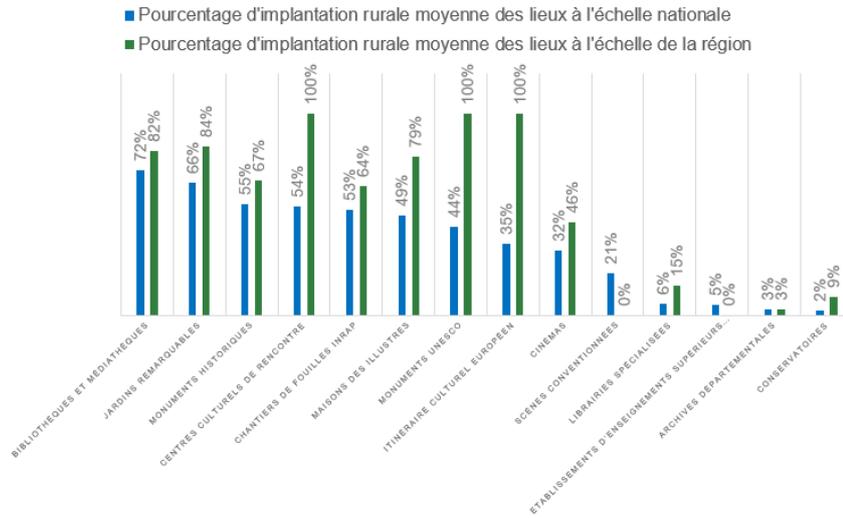
## Auvergne-Rhône-Alpes



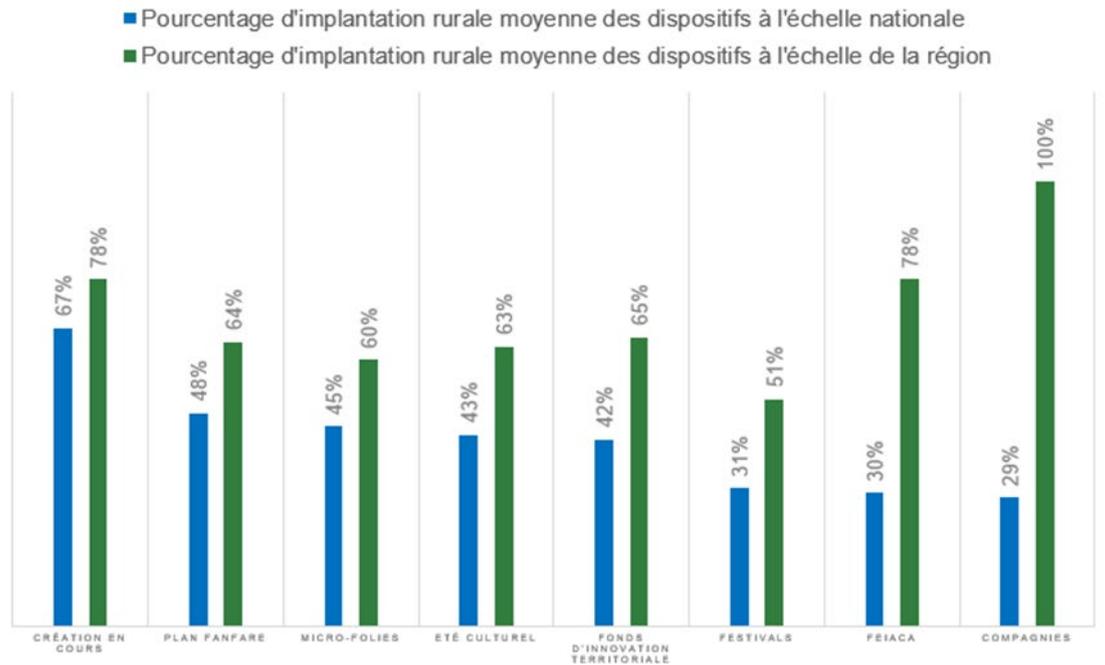
### Les chiffres-clefs des trois lieux privilégiés par les Français en ruralité



## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



## Bourgogne-Franche-Comté



## Observations de la DRAC Bourgogne-Franche-Comté :

Avec huit départements, en partie traversés par ce qu'il est coutume d'appeler la « diagonale du vide » et une densité de population moyenne de 59 habitants/km<sup>2</sup>, la Bourgogne-Franche-Comté, 2,8 millions d'habitants pour 47 800 km<sup>2</sup>, soit la 5ème région en métropole en termes de surface, est au plan statistique, la région la plus rurale de France.

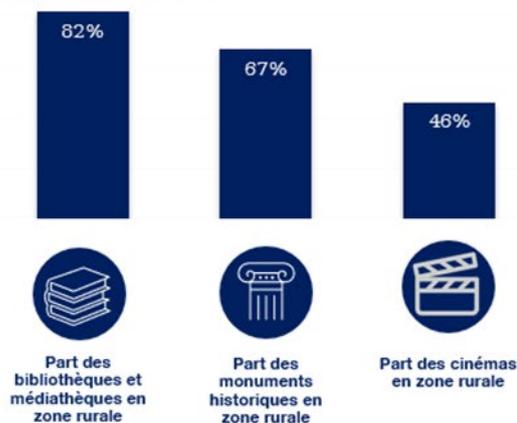
La région dispose de 3 731 monuments historiques (dont 2517 en zone rurale) ; à ce titre, la DRAC consacre une part importante de son budget à la conservation, la restauration et la valorisation de ce patrimoine. Particulièrement, durant la période 2025-2027, des travaux d'ampleurs seront poursuivis ou engagés sur les six cathédrales propriétés de l'État.

La région prévoit aussi de soutenir en ruralité des lieux emblématiques tels que le musée de Bibracte, dont l'activité se déploie dans l'animation territoriale, la recherche et développement dans le domaine des humanités numériques et la coopération internationale en matière de mise en valeur du patrimoine. Un autre lieu, le centre culturel de rencontre de La Saline royale d'Arc-et-Senans, est un acteur majeur du patrimoine mais aussi de la création-diffusion avec une fréquentation 2023 record de 141 000 visiteurs par an.

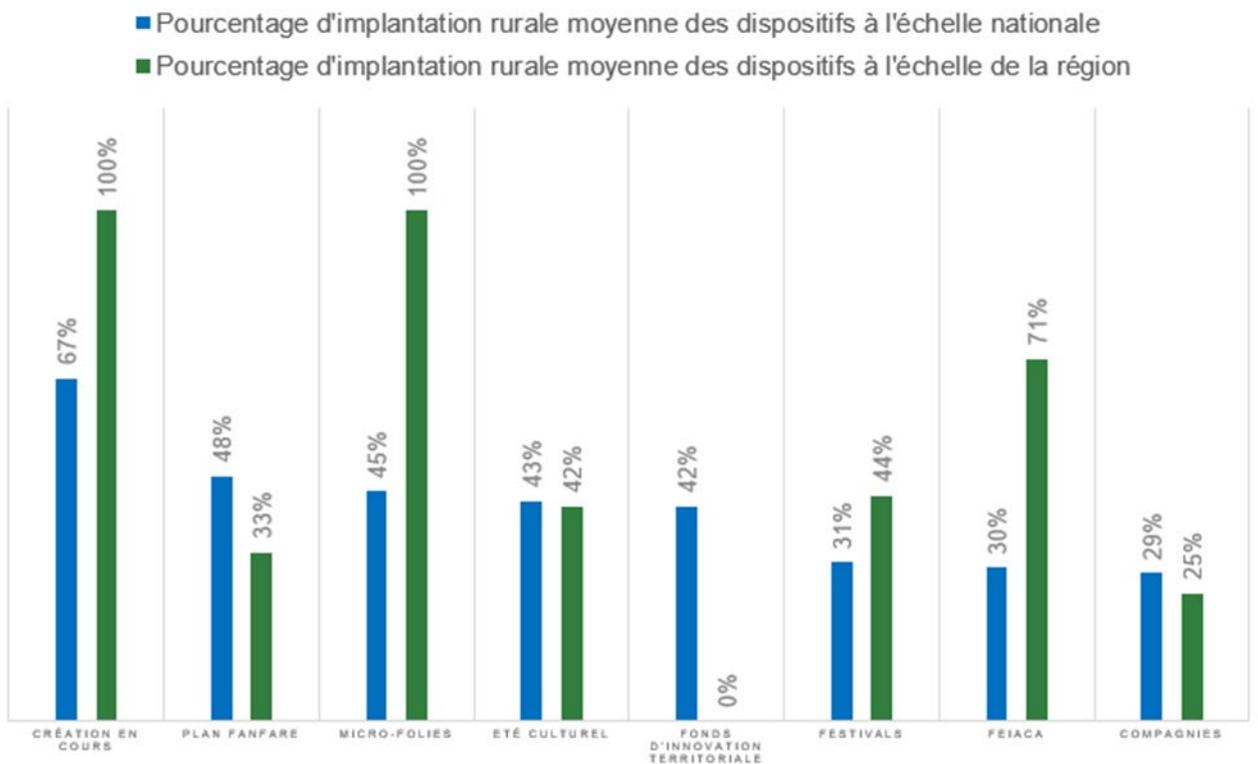
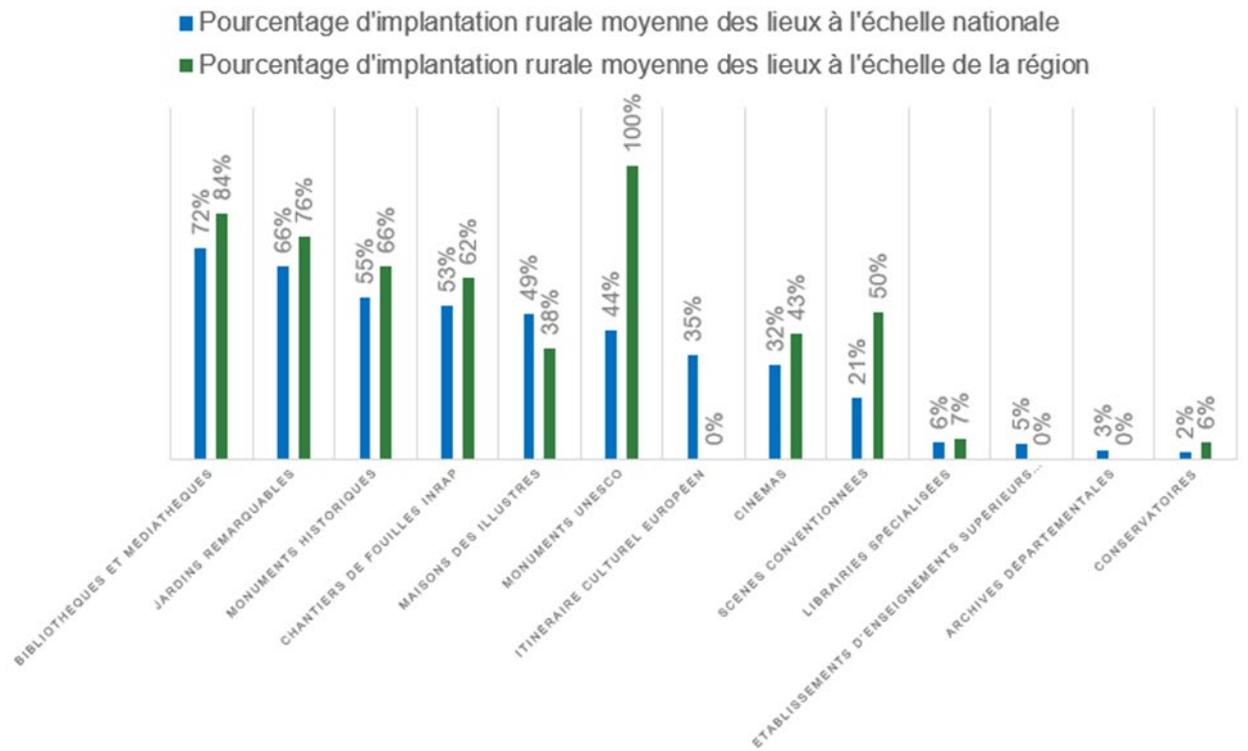
## Bourgogne-Franche-Comté



### Les chiffres-clefs des trois lieux privilégiés par les Français en ruralité



## BRETAGNE



**Observations de la DRAC Bretagne :**

Les bibliothèques sont le premier équipement culturel de proximité. En 2023, on recense 1001 bibliothèques implantées en Bretagne, desservant près de 90 % de la population. La région compte ainsi 21,1 bibliothèques pour 100 000 habitants, meilleur taux d'équipement en France. Sur ces 1 001 lieux de lecture publique, 51 % sont implantés dans des communes de moins de 2 000 habitants, 84 % dans des communes de moins de 5 000 habitants. Cette tendance se traduit également en termes budgétaires : 85% des crédits de la DGD bibliothèque profitent à des territoires ruraux.

Les cinémas sont le deuxième équipement culturel de proximité, présents non seulement dans les centres urbains et les zones densément peuplées (15 % des cinémas sont situés dans des zones denses) mais également dans les espaces moins densément peuplés : 41 % des équipements sont situés dans des zones de densité intermédiaire et 44 % dans des espaces peu denses. Leur taille diffère en revanche selon la densité des espaces territoriaux : près de 40 % des fauteuils sont concentrés dans les espaces denses, 36 % dans les espaces de densité intermédiaire et 24 % dans les espaces peu denses.

La Bretagne connaît plusieurs pratiques innovantes :

. La signature des pactes de développement culturel avec les EPCI ruraux qui permettent notamment de renforcer l'ingénierie et de donner de la visibilité : entre EPCI, DRAC et le conseil régional, 4 pactes déjà signés, plusieurs en cours d'élaboration.

. Les scènes de territoire (voir rapport IGAC sur les labels et la création) : soutien par la DRAC de salles de spectacle en ruralité qui financent la création, travaillent en réseau et font de l'EAC. En cours de développement pour les lieux d'art contemporain.

. La CRMH de Bretagne fait de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les toutes petites communes qui doivent mener d'importants chantiers : environ 25 chantiers en cours.

. La transformation de certains appels à projets par des instructions au fil de l'eau : c'est ainsi que sont gérées les résidences de territoires par exemple, sans appel à projet.

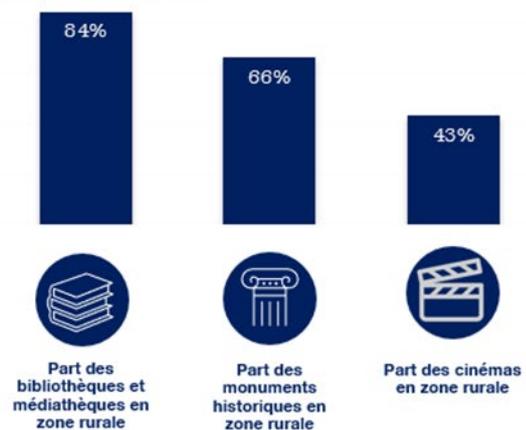
. Le soutien aux réseaux de structures agissant en milieu rural : soutien à la fédération Kenleur.

. Le dialogue entre collectivités publiques : en Bretagne le 3CB (CTC local) rassemble près de 40 collectivités y compris les EPCI ruraux, ce qui permet l'interconnaissance, la formation, le développement de réseau et encourage la solidarité territoriale.

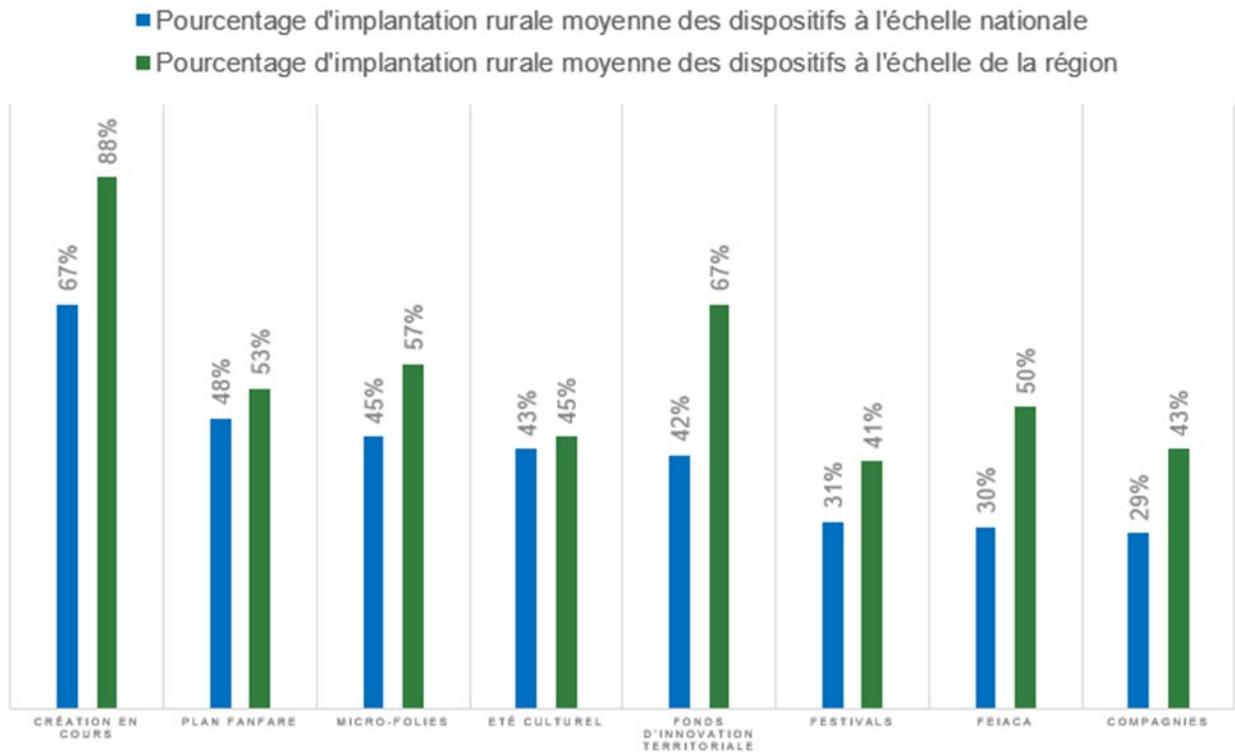
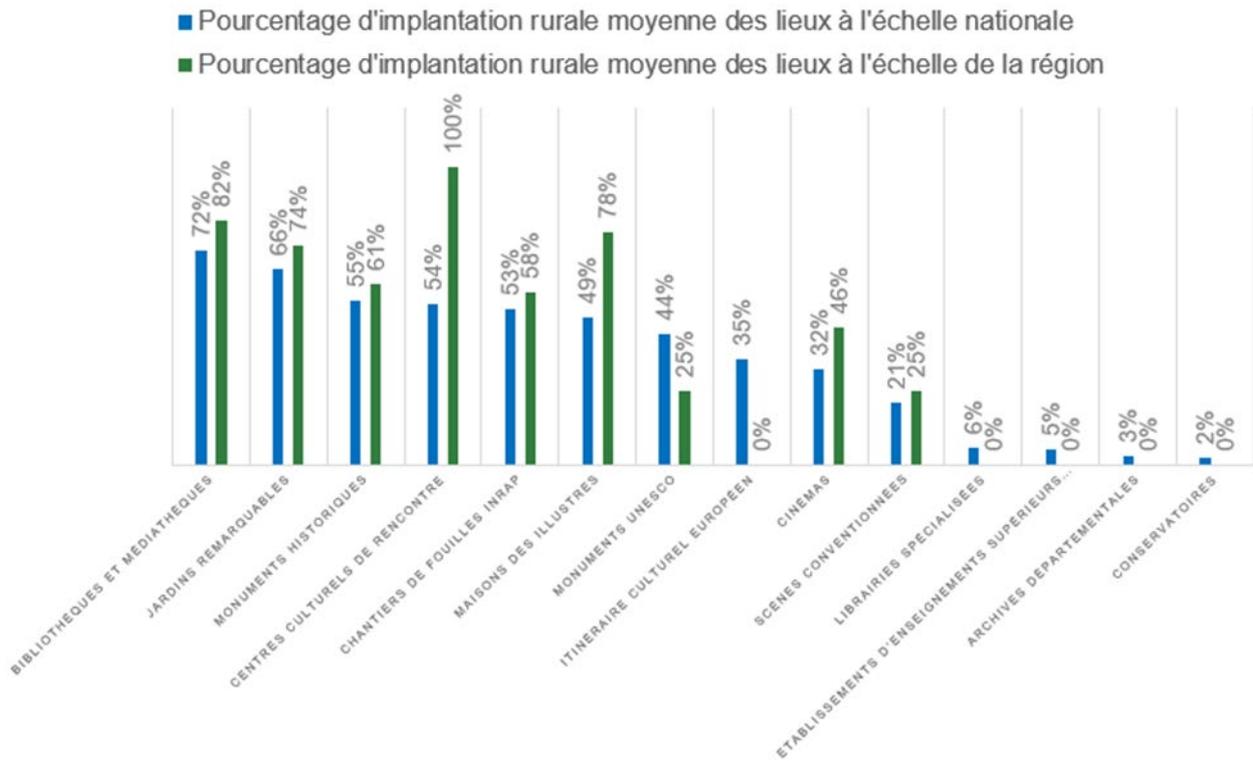
# Bretagne



## Les chiffres-clefs des trois lieux privilégiés par les Français en ruralité



## CENTRE-VAL DE LOIRE



### Observations de la DRAC Centre Val de Loire :

Bien que disposant de deux métropoles, Orléans et Tours, la région est fortement marquée par la ruralité, notamment au nord dans l'Eure-et-Loir et au sud dans l'Indre ; elle compte de plus 3 parcs naturels régionaux.

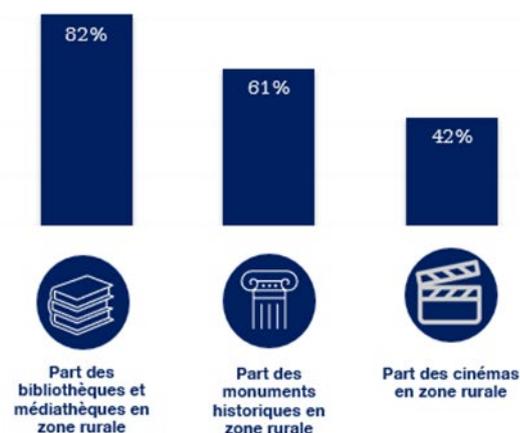
Les petites communes, demandeuses de projets de territoire, n'ont guère de moyens à leur disposition et les collectivités plus importantes telles que les départements et la région flèchent leurs financements sur leurs propres dispositifs. Pour la DRAC, financer les projets ruraux signifie le plus souvent les financer seule. Malgré ce contexte régional, la DRAC a réussi à formaliser des protocoles d'accord avec quatre des six conseils départementaux de la région en matière d'EAC.

L'Été culturel et le Fonds d'innovation territoriale sont les dispositifs déclinés par la DRAC qui permettent le mieux d'apporter une réponse aux attentes des territoires ruraux. 60 % des projets soutenus se déroulent en ruralité pour l'Été culturel, tandis que 4 projets sur 6 soutenus au titre du FIT, se déroulent en zone rurale, et un à l'échelle régionale avec un mixte de communes rurales, péri-urbaines et urbaines.

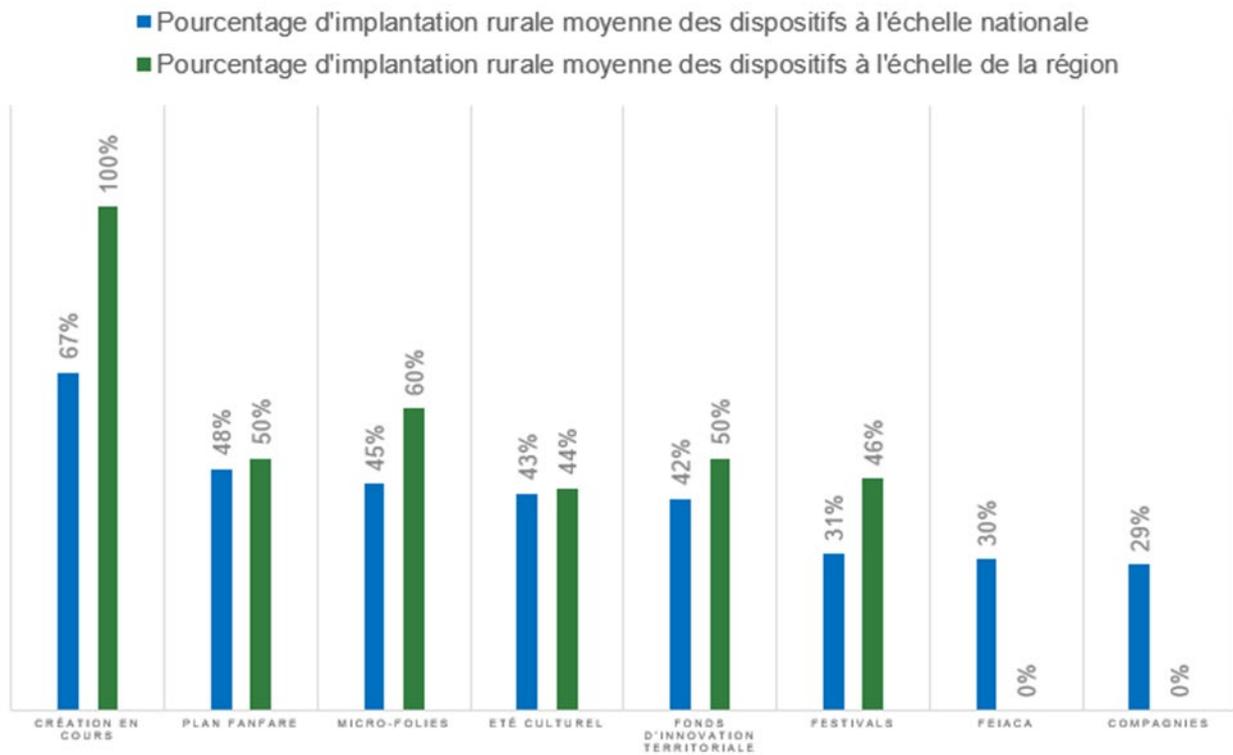
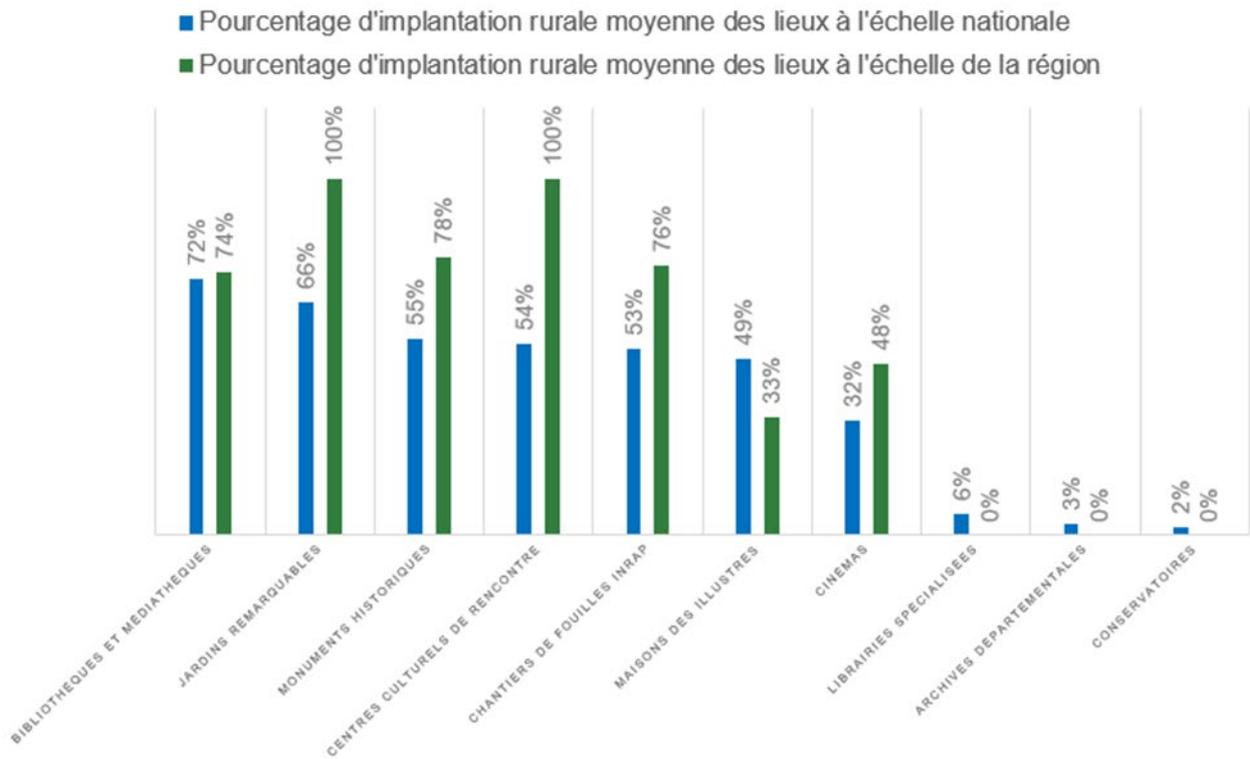
## Centre-Val de Loire



### Les chiffres-clefs des trois lieux privilégiés par les Français en ruralité



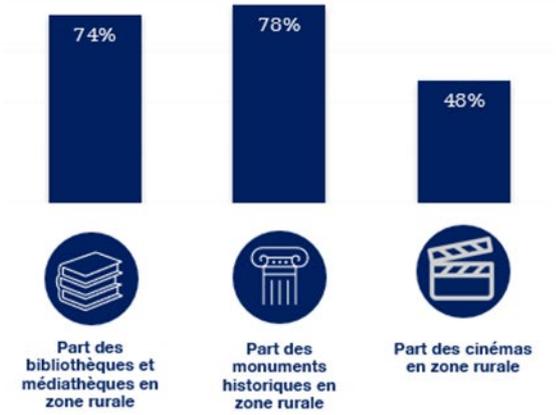
## CORSE



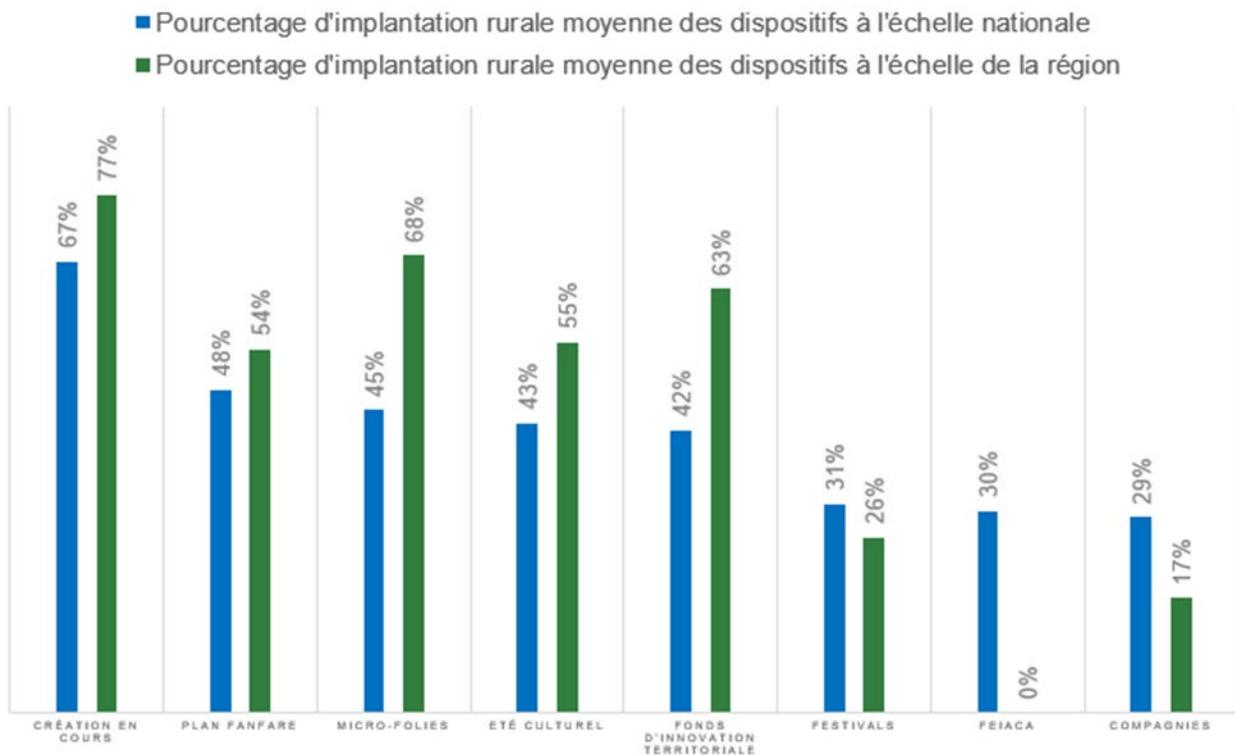
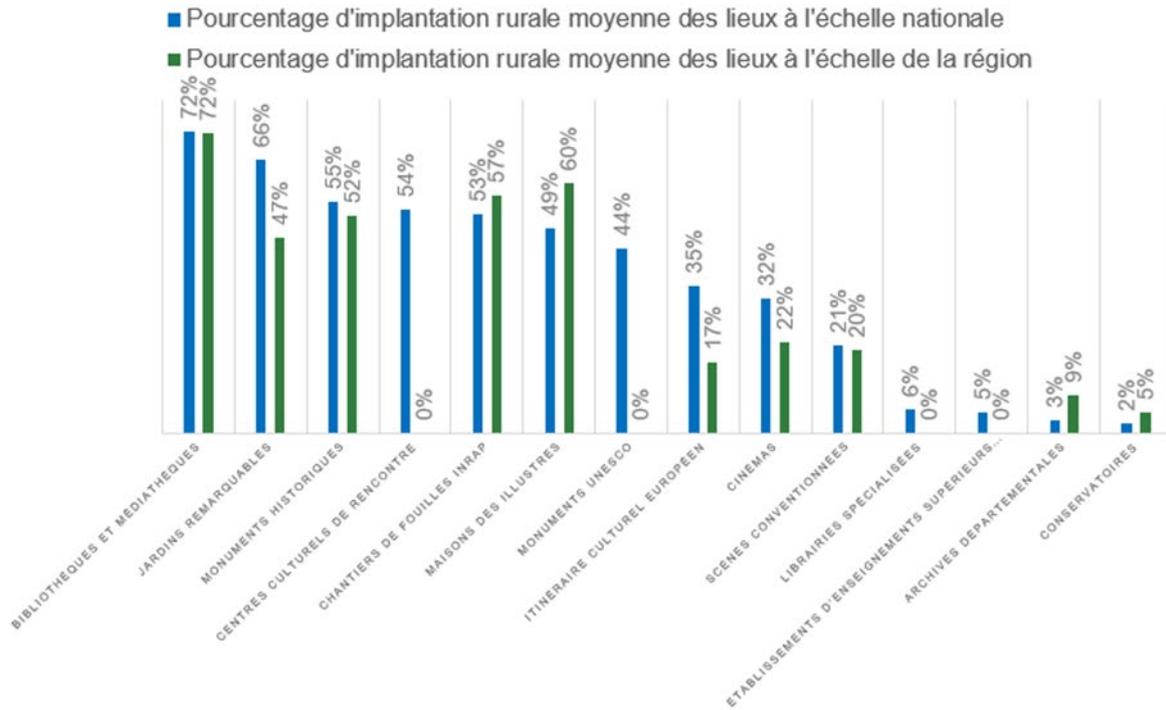
# Corse



## Les chiffres-clefs des trois lieux privilégiés par les Français en ruralité



## GRAND EST



### Observations de la DRAC Grand Est :

La DRAC Grand Est a identifié trois points saillants en matière de ruralité :

En premier lieu, la région ne compte aucune librairie labellisée en ruralité (0 en Champagne Ardennes). Au total, le Grand Est n'abrite que 6% des librairies labellisées de France.

En second lieu, l'écrasante majorité des équipes artistiques (80%) est installée en territoire urbain. Ce pourcentage est bien plus faible dans d'autres régions. La DRAC identifie un "effet Strasbourg", et dans une bien moindre mesure, Metz et Nancy qui absorbent l'essentiel des ressources.

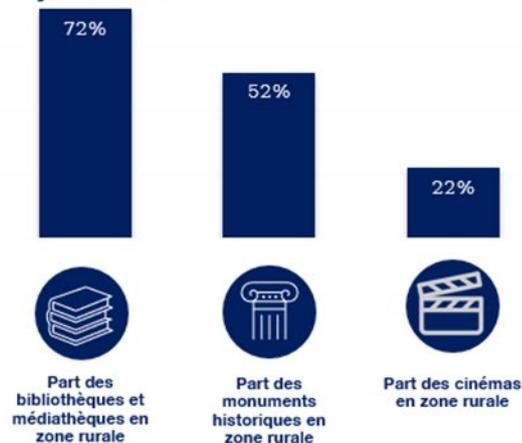
Enfin, en matière de cinémas et de scènes conventionnées, une absence ou une quasi-absence est observée.

La DRAC porte deux volets correctifs à ces problématiques d'implantation en ruralité de l'offre culturelle. En premier lieu, une très grande redistribution des cartes grâce à l'Été culturel, au plan Fanfare et au FIT. En second lieu, l'installation d'équipes artistiques au long cours dans les territoires les plus ruraux.

## Grand Est

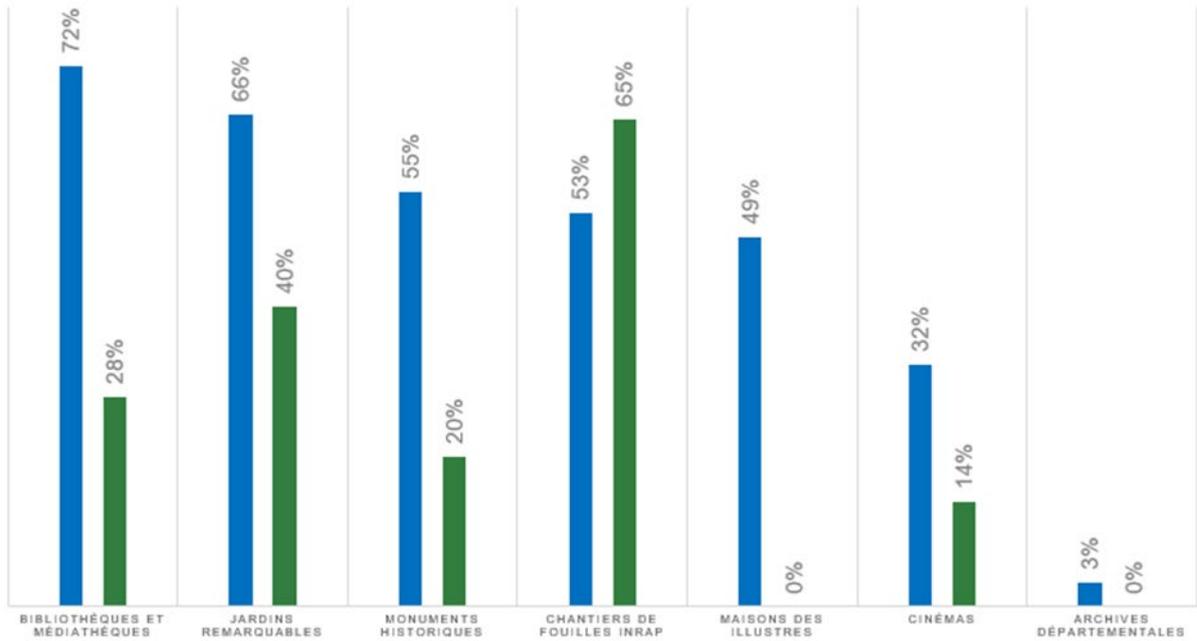


### Les chiffres-clefs des trois lieux privilégiés par les Français en ruralité

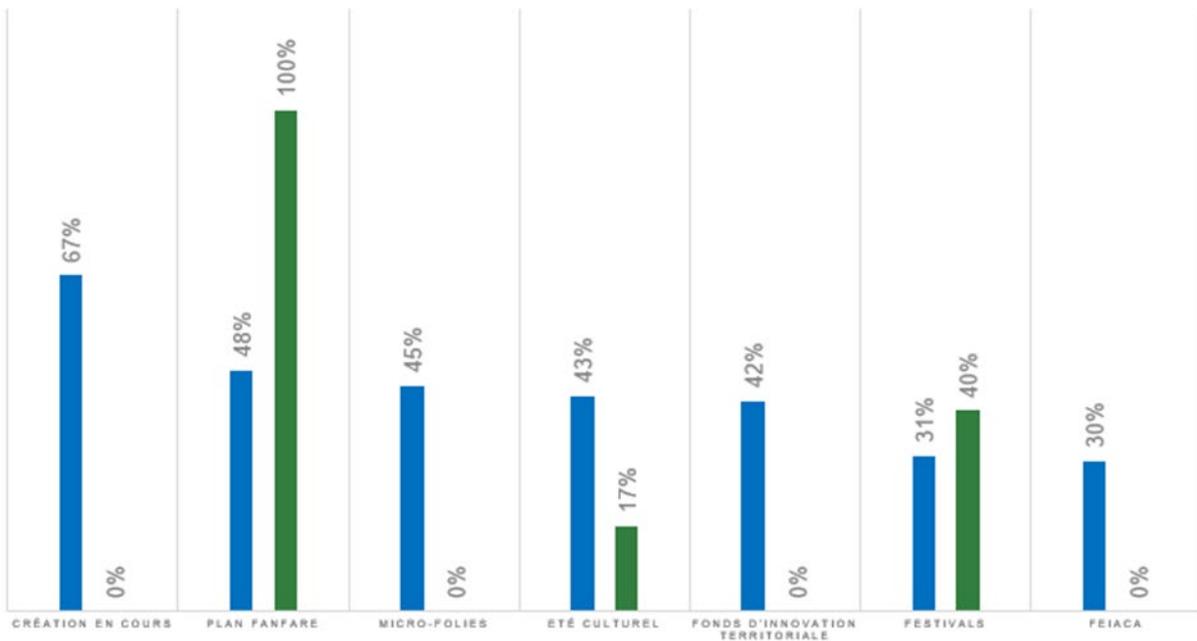


## GUADELOUPE

- Pourcentage d'implantation rurale moyenne des lieux à l'échelle nationale
- Pourcentage d'implantation rurale moyenne des lieux à l'échelle de la région



- Pourcentage d'implantation rurale moyenne des dispositifs à l'échelle nationale
- Pourcentage d'implantation rurale moyenne des dispositifs à l'échelle de la région



### Observations de la DAC Guadeloupe :

Le département est découpé en deux arrondissements (Basse-Terre et Pointe-à-Pitre), subdivisés en 40 cantons et 32 communes : **il est composé de 19 communes inférieures ou égales à 10 000 habitants, et 9 de moins de 5 000 habitants**. Les communes rurales sont pour partie peu actives en matière de politiques culturelles, leur action étant contrainte par une masse salariale peu qualifiée. À titre d'exemple, la ville de Sainte-Rose compte 18 000 habitants, un taux de chômage des 15-64 ans de 32% et 600 fonctionnaires (la part des fonctionnaires dans la population guadeloupéenne est de 9,2%, un des taux les plus élevés de France).

Dans ce cadre, trois problématiques propres aux territoires rendent l'implantation rurale des politiques culturelles plus complexes :

-Une impermanence des événements et lieux culturels due aux conditions climatiques (notamment la saison cyclonique du 1er juin au 30 novembre).

-Des difficultés financières locales et des actions des collectivités locales qui tendent à entrer en compétition (notamment au niveau des Conseils régional et départemental). Par ailleurs, de nombreux établissements culturels dépendants de ces deux niveaux de collectivités souffrent de problématiques de gestion ; à titre d'exemple, les musées (département) ne sont pas ouverts le week-end.

-Plus que par la ruralité, l'offre culturelle du ministère est déterminée par le caractère insulaire de la Guadeloupe et l'absence de transports en commun. Toutefois, on observe une amélioration de la desserte des axes principaux en journée (liés aux déplacements professionnels) et d'offre de service de plateforme de covoiturage.

La DAC met en avant deux bonnes pratiques s'inscrivant dans les dispositifs d'itinérance :

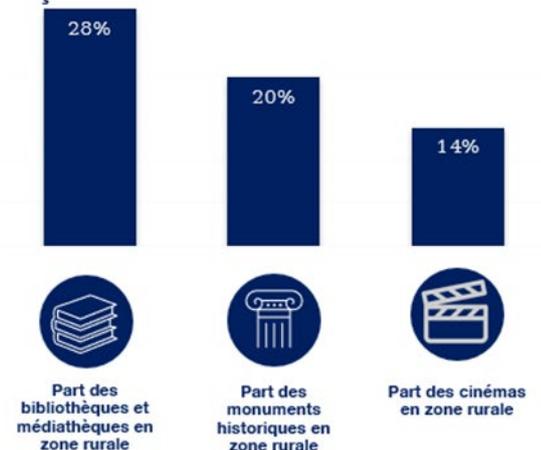
- Le Collectif des Espaces de Diffusion Artistique et Culturelle (CEDAC), créé en 2007, regroupe les professionnels dirigeant 11 salles en Guadeloupe dans l'objectif de mutualiser leurs moyens, faire des économies d'échelle et promouvoir des tournées à travers le territoire. Le CEDAC est donc un outil fondamental pour la diffusion du spectacle vivant en Guadeloupe.

- Ciné Woulé propose des projections cinématographiques, à l'aide de matériel adapté à l'itinérance, mais aussi des ateliers d'éducation artistique et culturelle en milieu rural et dans des zones difficilement accessibles ou qui ne bénéficient d'aucun équipement.

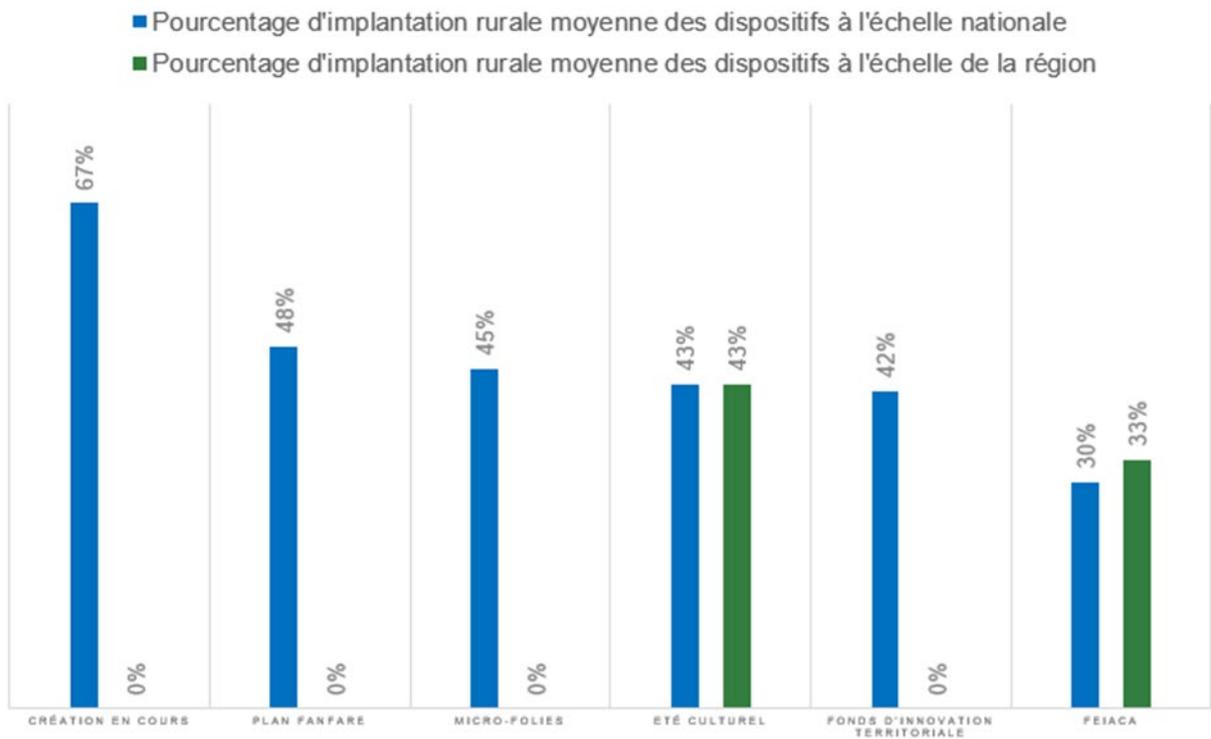
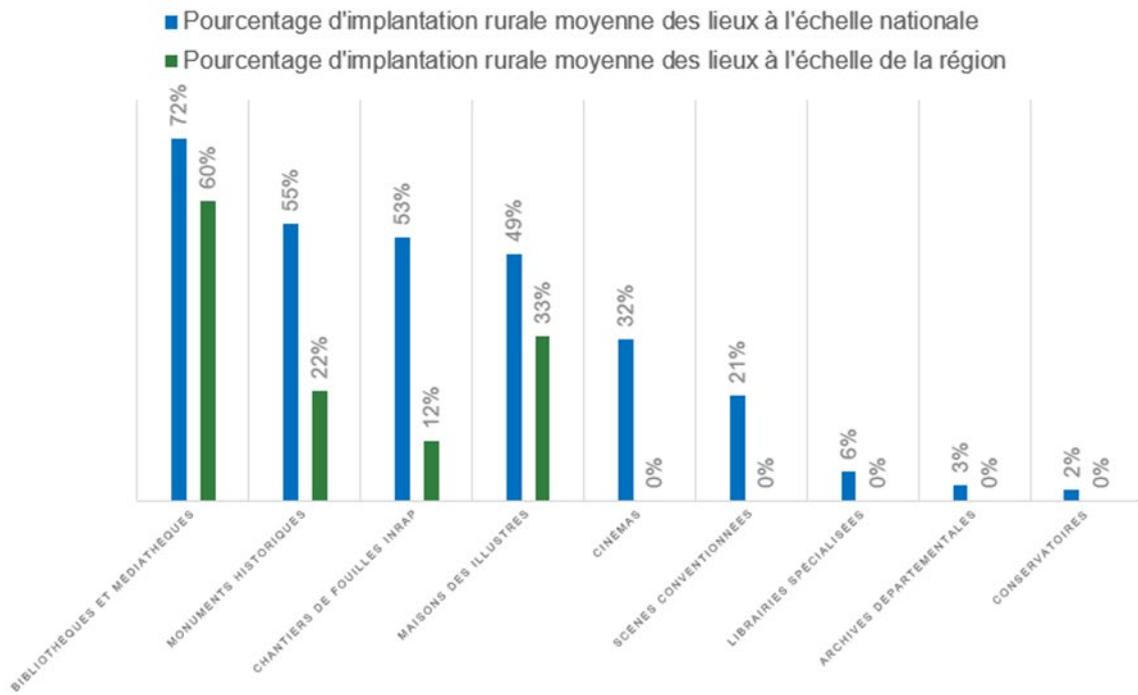
## Guadeloupe



### Les chiffres-clefs des trois lieux privilégiés par les Français en ruralité



## GUYANE



### Observations de la DAC Guyane :

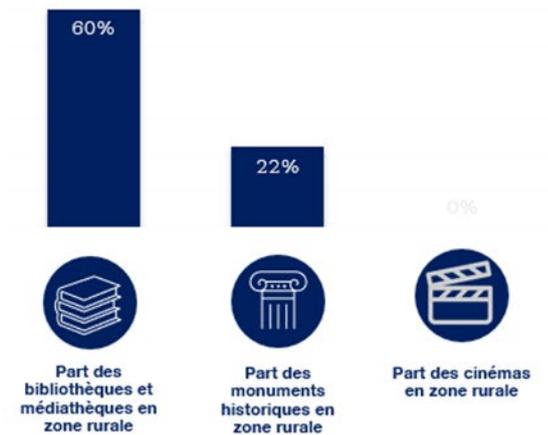
Depuis la mise en place des derniers critères INSEE, l'ensemble de la Guyane a basculé dans la ruralité à l'exception de Cayenne. À ce titre, cette grille ne s'adapte pas de manière idoine aux territoires. En effet, la Guyane dispose de communes de 1000 habitants de la taille de l'Île-de-France où des centres urbains anciens sont désormais des petites villes, voire des bourgs ruraux, comme Kourou ou Saint-Laurent du Maroni, ce qui interroge sur le sens de qualifier ces territoires de ruraux.

La DAC prévoit d'entreprendre un travail dès que possible pour caractériser chacune des 22 communes du territoire de Guyane.

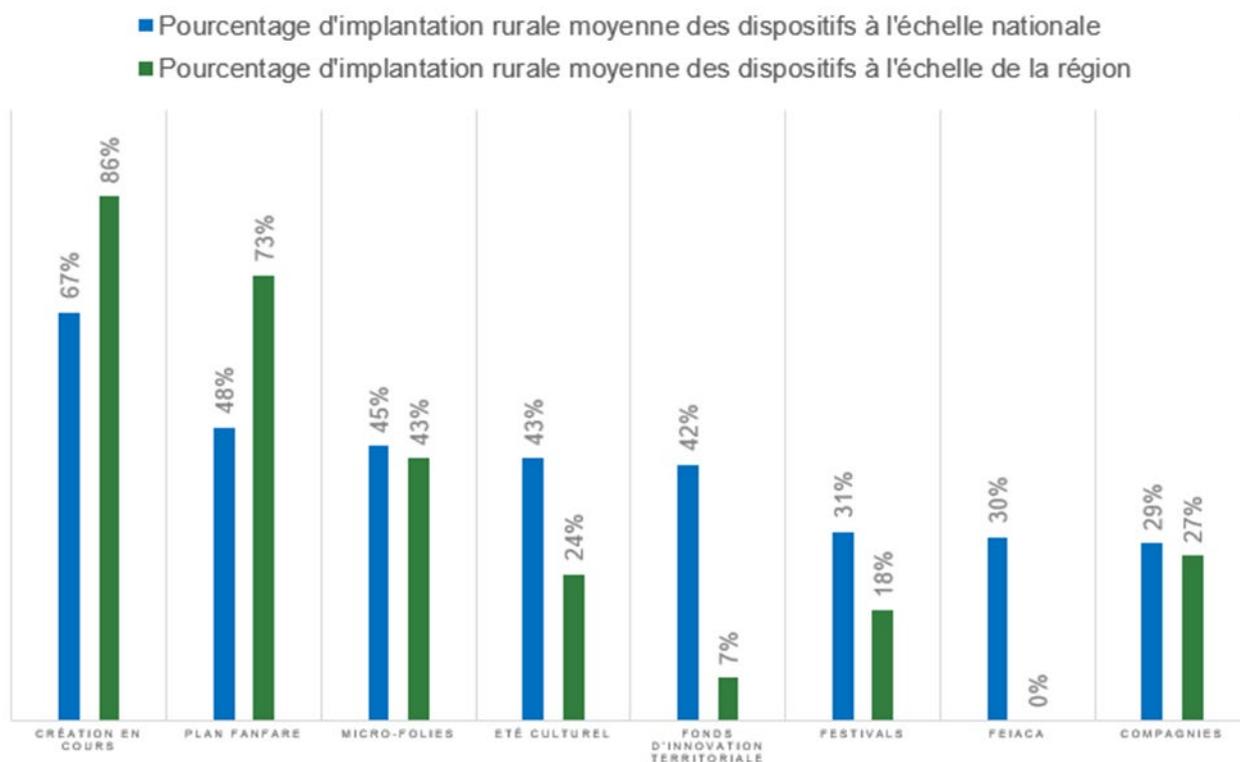
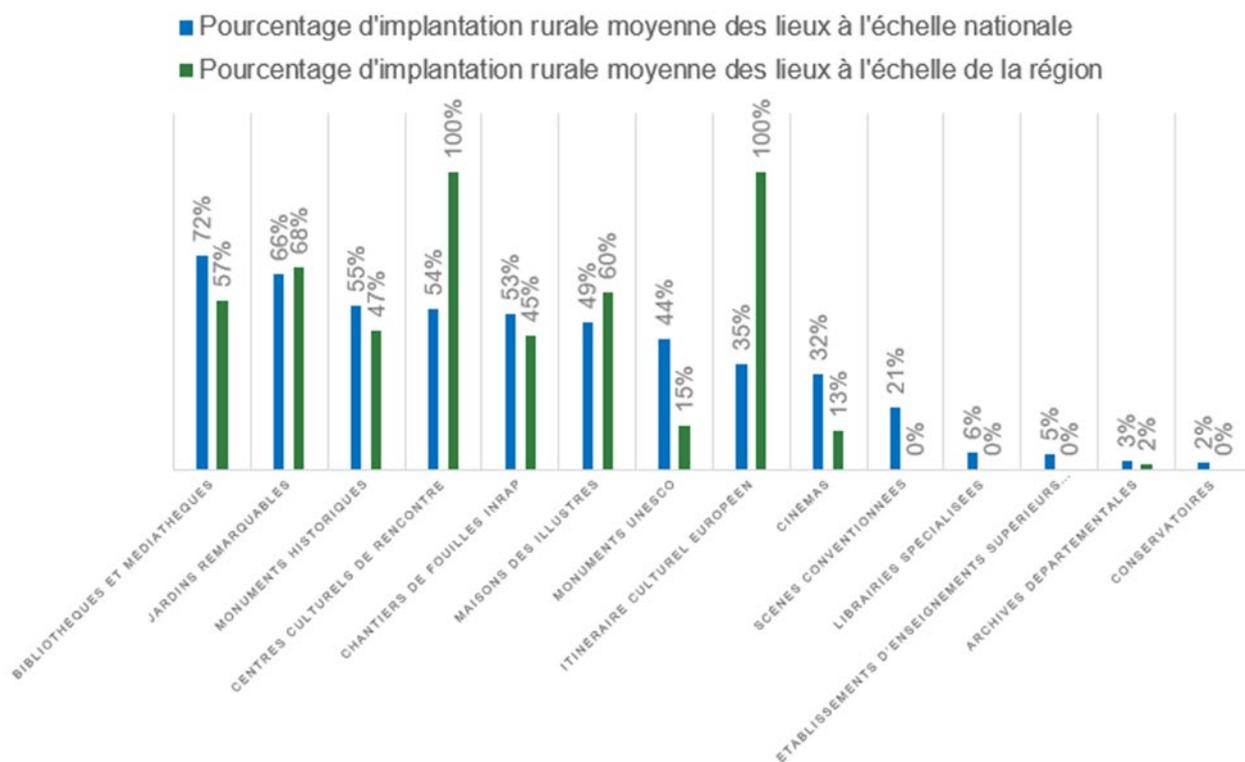
## Guyane



### Les chiffres-clefs des trois lieux privilégiés par les Français en ruralité



## HAUTS-DE-FRANCE



### Observations DRAC Hauts-de-France :

La DRAC Hauts-de-France signale plusieurs projets en ruralité particulièrement pertinents.

En matière d'Été culturel, il faut notifier le programme d'impromptus artistiques « Plaines d'été » qui s'adresse aux artistes et équipes artistiques. En 2023, ce sont 684 000 euros qui ont été consacrés à ce programme sur les 1,150 million d'euros de l'été culturel. Presque 2/3 des projets se sont déroulés en milieu rural : sur les 122 projets, 78 se sont déroulés en ruralité ou en partie. 90 communes rurales concernées pour l'édition 2023.

Dans le champ de la lecture publique, un très important travail de mise en réseau en milieu rural est mis en œuvre avec l'appui des bibliothèques départementales. L'outil de contractualisation CTL permet de structurer le travail en réseau, en transversalité entre les acteurs du territoire. Comme pour l'EAC, l'échelon EPCI est le plus probant.

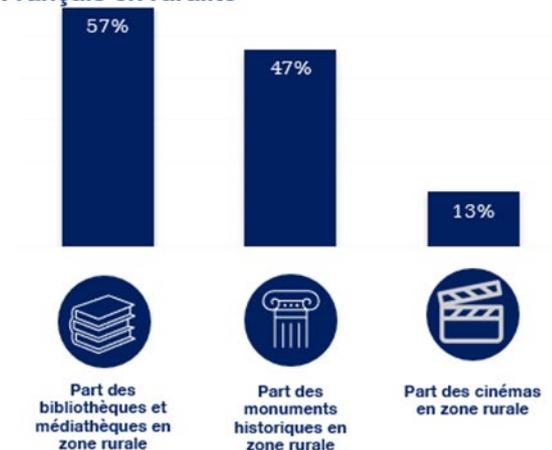
En termes d'arts visuels, le centre d'art Diaphane, implanté en milieu rural, a développé ces dernières années un projet artistique sur l'ensemble du sud de la région, basé sur une pensée de l'itinérance et une autonomie de la création. Ce mode opératoire a permis à la structure de nouer au fil du temps de nombreux partenariats et de construire un véritable maillage territorial dans la diffusion des créations artistiques et l'éducation à l'image. Le projet artistique et culturel de Diaphane est adapté au contexte de la ruralité, nourri d'une approche innovante de la médiation et de projets d'éducation artistique et culturelle de grande qualité. Les échanges au long-cours menés entre l'équipe et les auteurs rejaillissent sur une diversité de programmes : la photo bat la campagne, un mur-une œuvre, l'obscura machine, les résidences de territoire, etc.

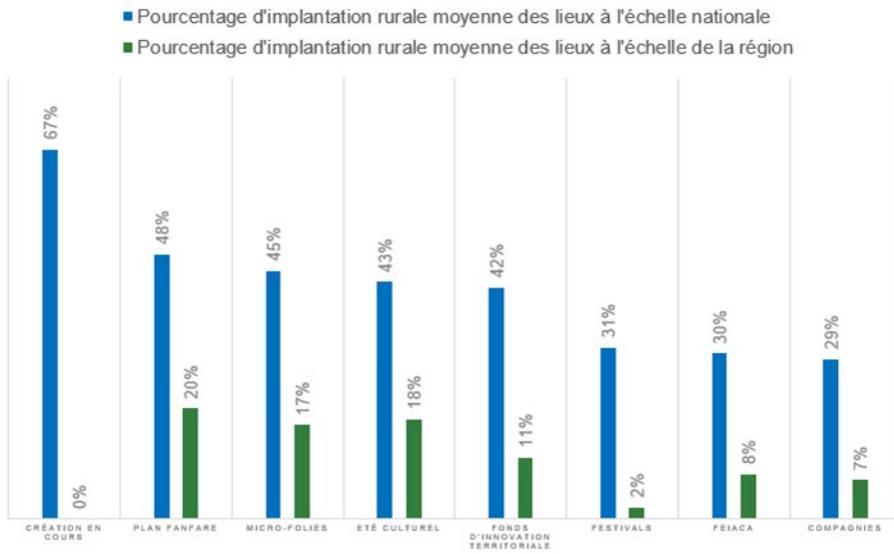
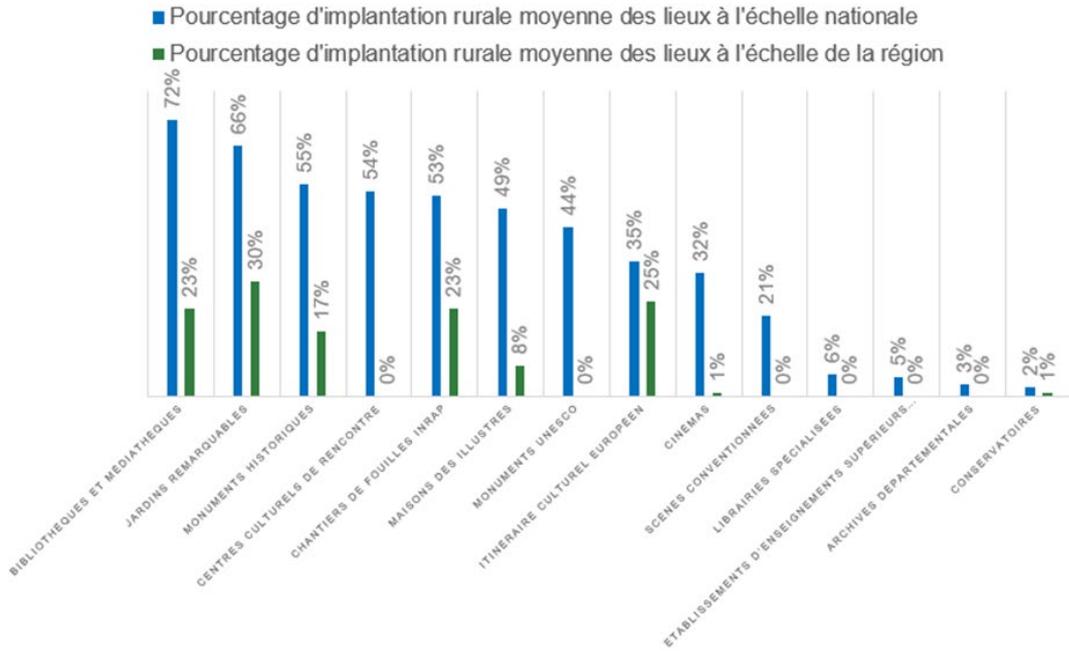
Enfin, en termes de cinémas, l'association Cinémondes propose des projections déconcentrées dans 6 villages voisins de sa ville d'implantation (Berck 62). Le festival a organisé des projections hors salles de cinéma et rencontre un réel succès. Il s'associe par ailleurs aux réseaux « De la suite dans les images » et à « l'ACAP » pour permettre aux salles volontaires de diffuser des films qui ne seraient jamais programmés autrement.

## Hauts-de-France



### Les chiffres-clés des trois lieux privilégiés par les Français en ruralité





### Observations de la DRAC Ile-de-France :

Plus de la moitié de l'ensemble des communes franciliennes (53 %, contre 88 % en France métropolitaine) sont des communes rurales, toutes localisées en grande couronne et, pour près des trois quarts, en Seine-et-Marne.

La DRAC mobilise principalement la DGD Bibliothèques et l'Été culturel mais aussi des crédits complémentaires en lien avec les conseils départementaux, notamment sur le BOP 131-création (accord-cadre avec les conseils départementaux du Val-d'Oise, de la Seine-et-Marne et de l'Essonne) pour construire des résidences de création sur les territoires, en partenariat.

La politique de conventionnement, à l'initiative de la DRAC elle-même, est aussi orientée vers les territoires ruraux. L'échelon territorial pertinent pour la DRAC IDF est celui de l'EPCI car il permet une approche plus globale des enjeux liés aux politiques culturelles à l'échelle d'un territoire. Cependant, la construction partenariale autour d'un projet de territoire dépend aussi bien des ressources financières et de l'ingénierie des collectivités en la matière que des structures qui peuvent jouer le rôle de relais sur ce territoire. La convention DRAC/ DRIAAC, les conventions EAC entre DRAC, Rectorat et collectivités territoriales, les conventions avec les PNR (\*) sont autant d'autres leviers supplémentaires.

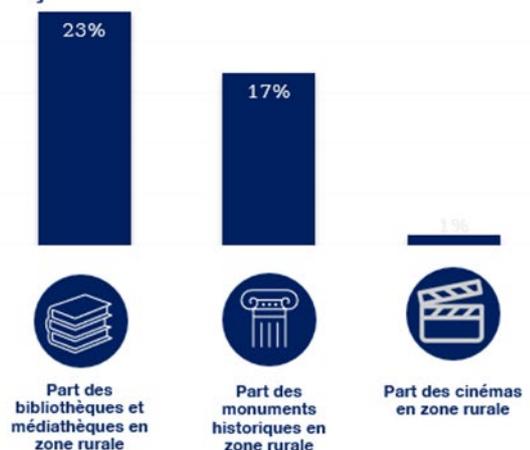
Les lieux labellisés sont des lieux ressources. Les scènes conventionnées d'intérêt national avec la mention « Art en territoire » correspondent le mieux aux enjeux de la ruralité puisque les projets portés par ces structures mettent l'accent sur des activités artistiques et culturelles allant à la rencontre des populations. Les petites formes, l'itinérance, les résidences d'artistes et/ou de compagnies sont les vecteurs d'intervention les plus adaptés à ces territoires.

(\*) Il y a quatre PNR en IDF : Haute Vallée de Chevreuse, Vexin français, Gâtinais français, Oise-pays de France.

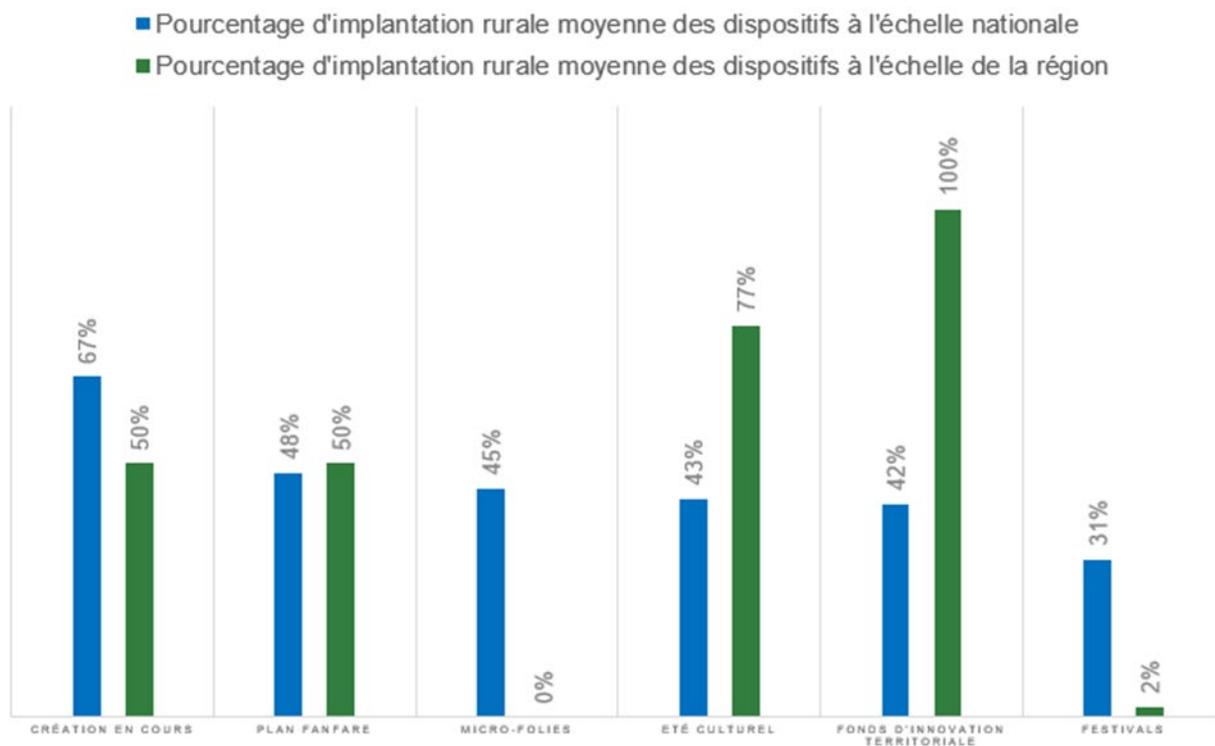
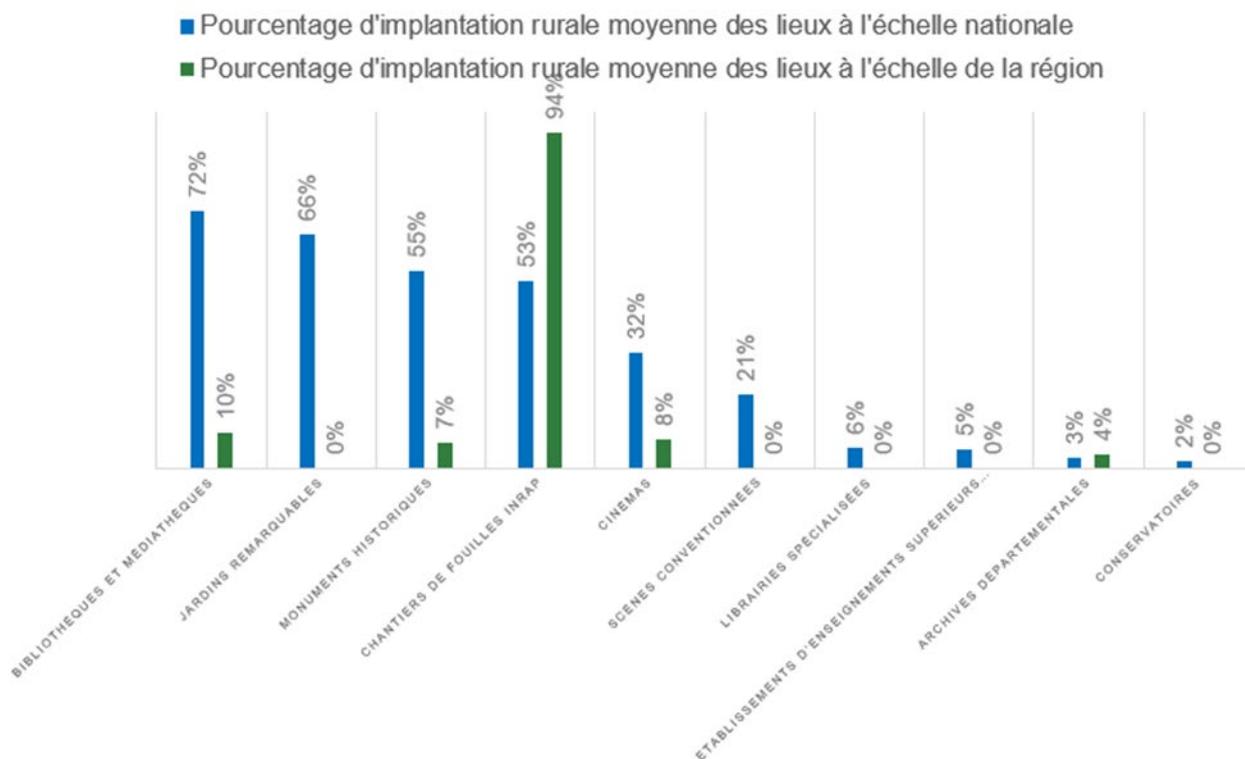
## Île-de-France



### Les chiffres-clefs des trois lieux privilégiés par les Français en ruralité



## LA RÉUNION



### Observations de la DAC de La Réunion :

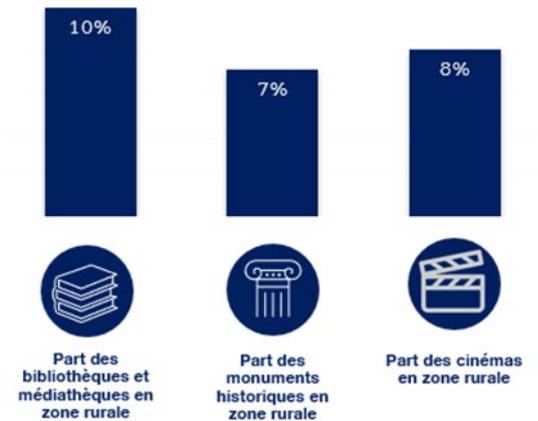
La Réunion compte 24 communes dont seulement deux sont retenues comme “rurales” au sens de la grille de densité communale de l’INSEE. Or, la majorité des communes s’étendent du littoral – souvent plus urbanisé, aux Hauts de l’île, où les problématiques de transport/accessibilité/mobilité, pauvreté, chômage, déficit de services et équipements, et donc également d’offres culturelles, se posent en des termes similaires à celles de la ruralité.

À ce titre, l’analyse de la ruralité à La Réunion doit prendre en compte le récent rapport consacré au portait des Hauts de la Réunion par l’INSEE en février 2024. Il est ainsi nécessaire de préciser que La Réunion est inscrite au patrimoine mondial de l’Unesco pour ses pitons, cirques et remparts correspondant à 42% de la superficie de l’île – zones rurales très enclavées.

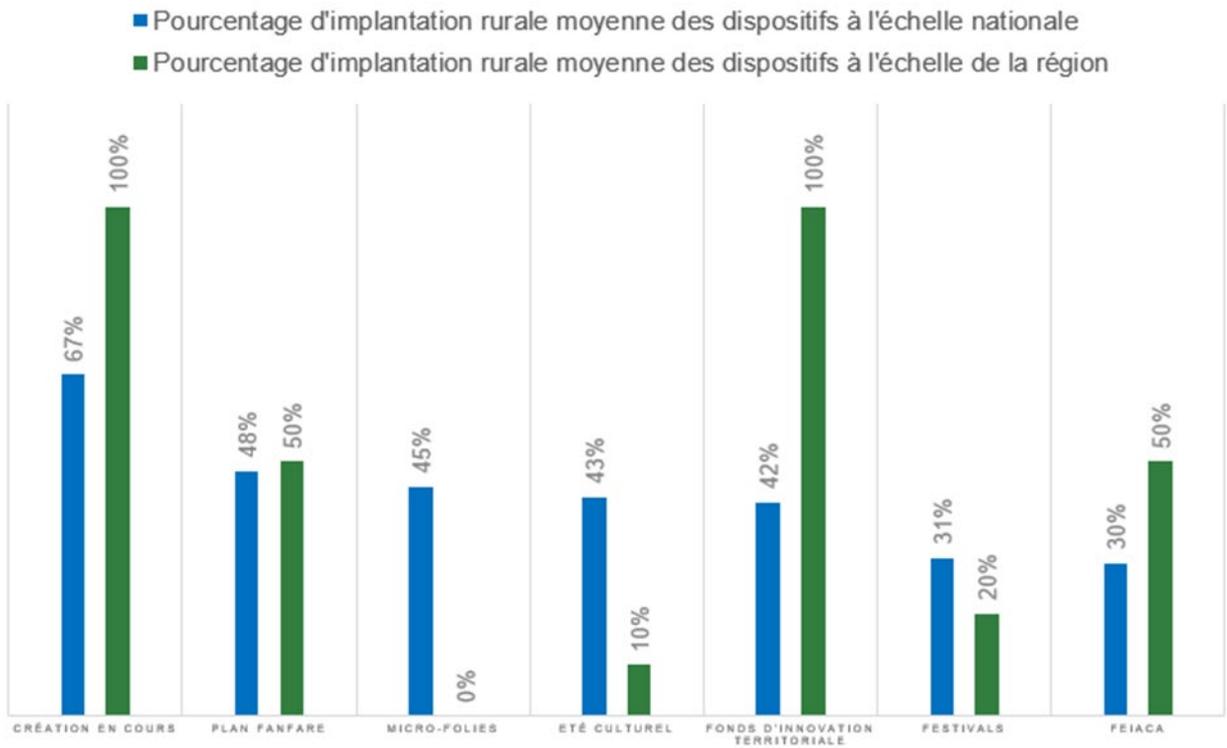
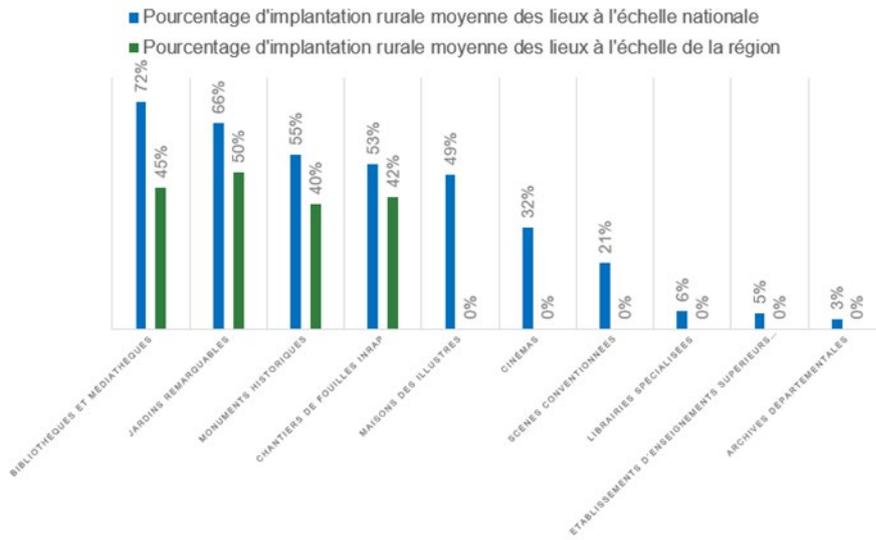
## La Réunion



### Les chiffres-clefs des trois lieux privilégiés par les Français en ruralité



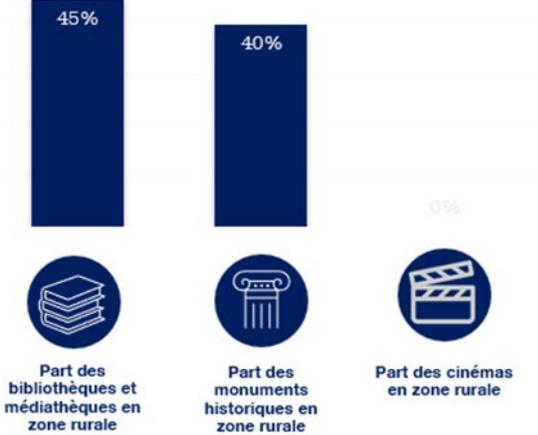
# MARTINIQUE



# Martinique

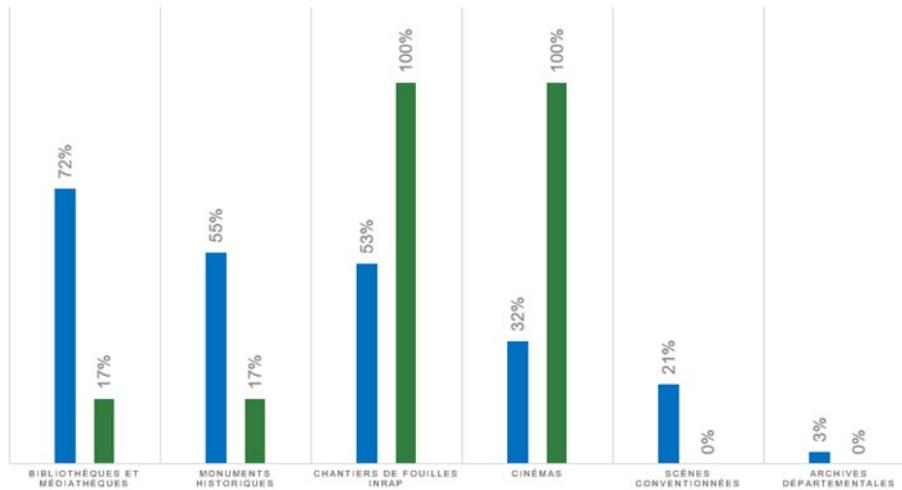


## Les chiffres-clefs des trois lieux privilégiés par les Français en ruralité

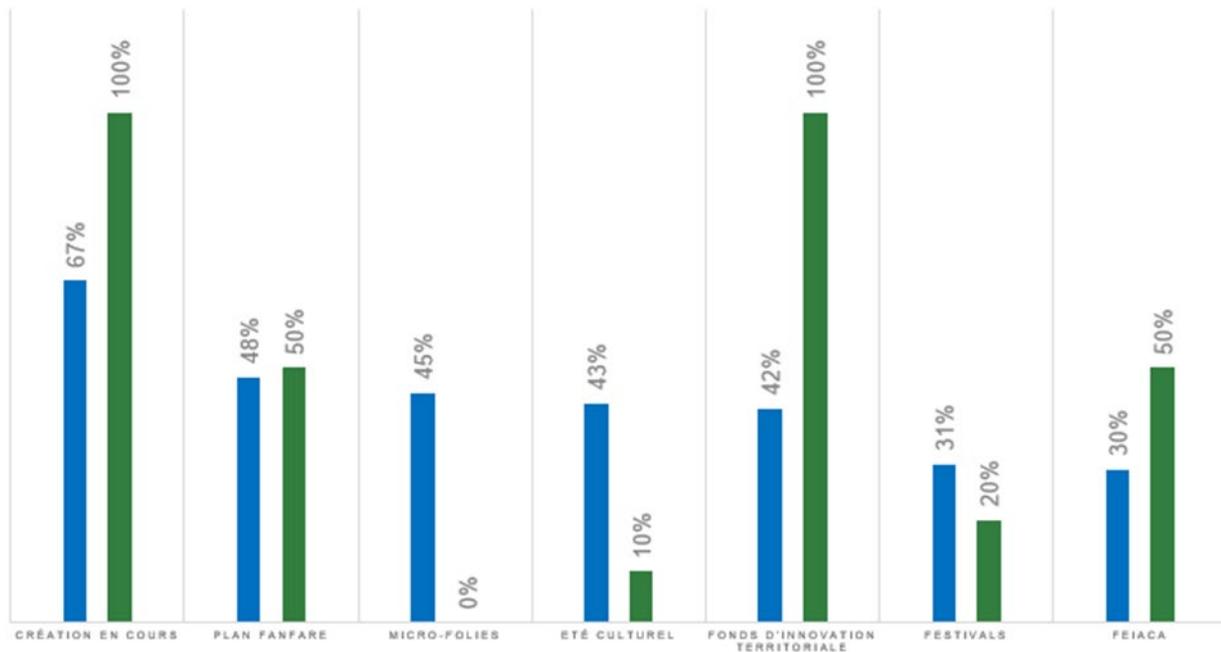


## MAYOTTE

- Pourcentage d'implantation rurale moyenne des lieux à l'échelle nationale
- Pourcentage d'implantation rurale moyenne des lieux à l'échelle de la région



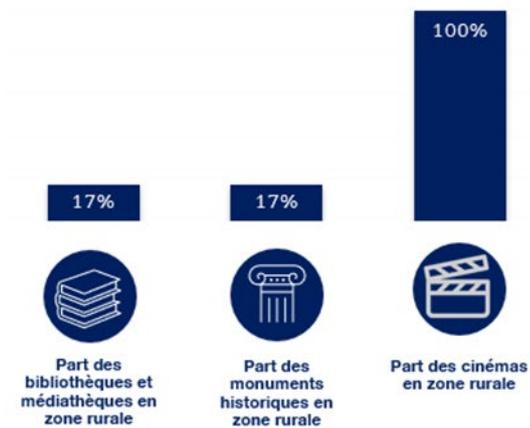
- Pourcentage d'implantation rurale moyenne des dispositifs à l'échelle nationale
- Pourcentage d'implantation rurale moyenne des dispositifs à l'échelle de la région



# Mayotte

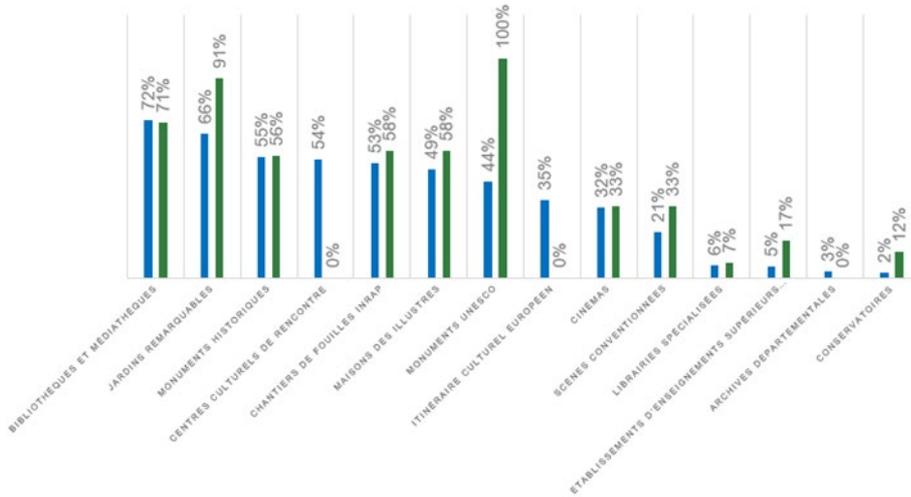


## Les chiffres-clefs des trois lieux privilégiés par les Français en ruralité

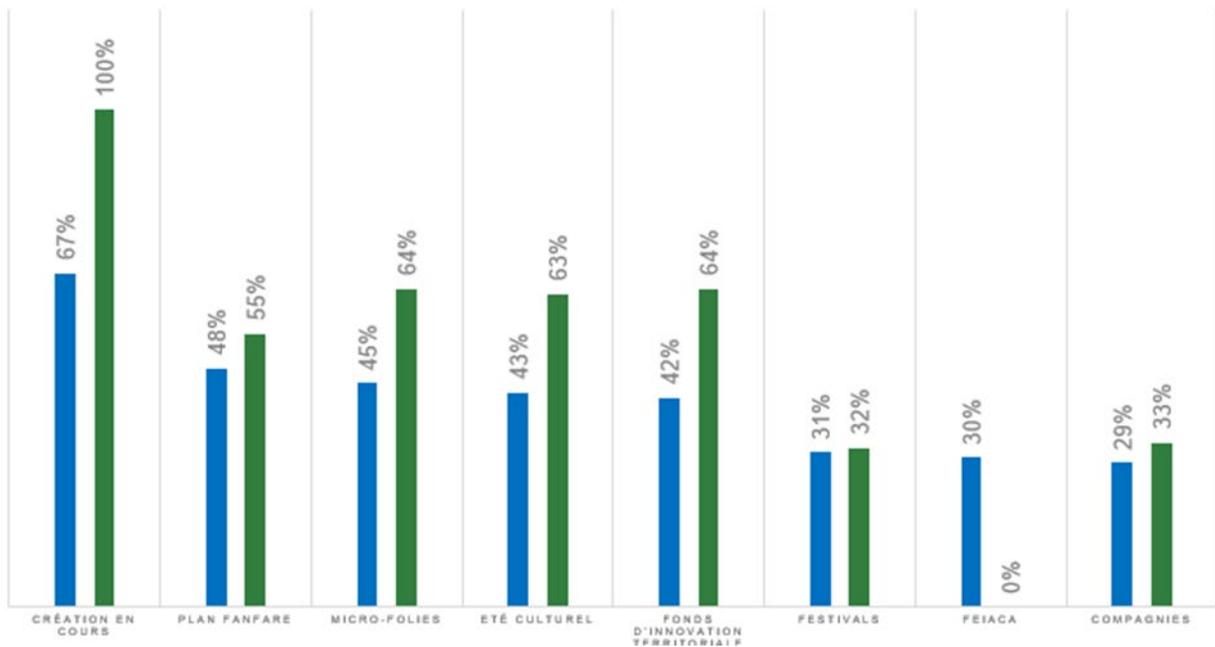


## NORMANDIE

- Pourcentage d'implantation rurale moyenne des lieux à l'échelle nationale
- Pourcentage d'implantation rurale moyenne des lieux à l'échelle de la région



- Pourcentage d'implantation rurale moyenne des dispositifs à l'échelle nationale
- Pourcentage d'implantation rurale moyenne des dispositifs à l'échelle de la région



### Observations de la DRAC Normandie :

La DRAC Normandie intervient à de nombreux niveaux, notamment dans le cadre du plan "France ruralité" :

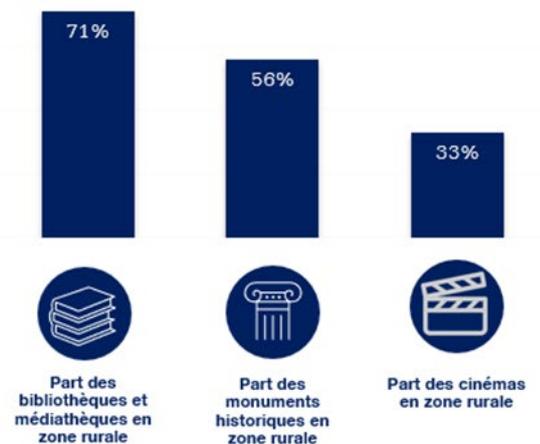
- L'accompagnement à l'ingénierie culturelle : notamment par le rôle des agents dans la coordination des programmes de l'ANCT (Action cœur de ville, Petite ville de demain) ;
- Les contrats de territoire, projets culturels de territoire : l'accompagnement des collectivités dans leurs politiques culturelles, notamment par le biais d'un apport en expertise, d'un soutien en ingénierie (aides aux postes, soutien au diagnostic) ou de contrats de territoires : contrats Culture territoire enfance jeunesse (CTEJ) ou Contrat territoire lecture (CTL) ;
- L'intervention des labels de la création en territoire rural : la DRAC valorise les actions itinérantes des structures labellisées en Normandie et les soutient dans une stratégie différenciée selon les lieux et les territoires : projets pluriannuels pour l'EAC (PACTE), soutien financier à l'itinérance, appels à projets ;
- Le développement des réseaux de cinéma itinérant : deux entités participent à l'irrigation des territoires, le réseau Génériques (Orne, Calvados et la Manche) avec 16 salles fixes et 26 points de projections de circuits itinérants. Pour le département de l'Eure et de la Seine-Maritime, le réseau Ciné-Seine regroupe 12 collectivités actionnaires auxquelles sont proposées une ou deux séances par mois ;
- Le développement de la présence du livre et des pratiques de lecture en ruralité : outre les contrats Territoire-Lecture (CTL) précédemment évoqués, la DRAC soutient la politique de lecture publique des Départements par le biais des Contrats Départements-Lecture (action 26 du plan France Ruralités).

À noter : les bibliothèques départementales sont souvent porteuses des dispositifs destinés à la petite enfance, dont « Premières Pages ». Par ailleurs, les communes rurales qui sollicitent la DGD pour la construction ou la rénovation d'une bibliothèque publique éligible ont bénéficié en 2023 d'un accompagnement financier bonifié.

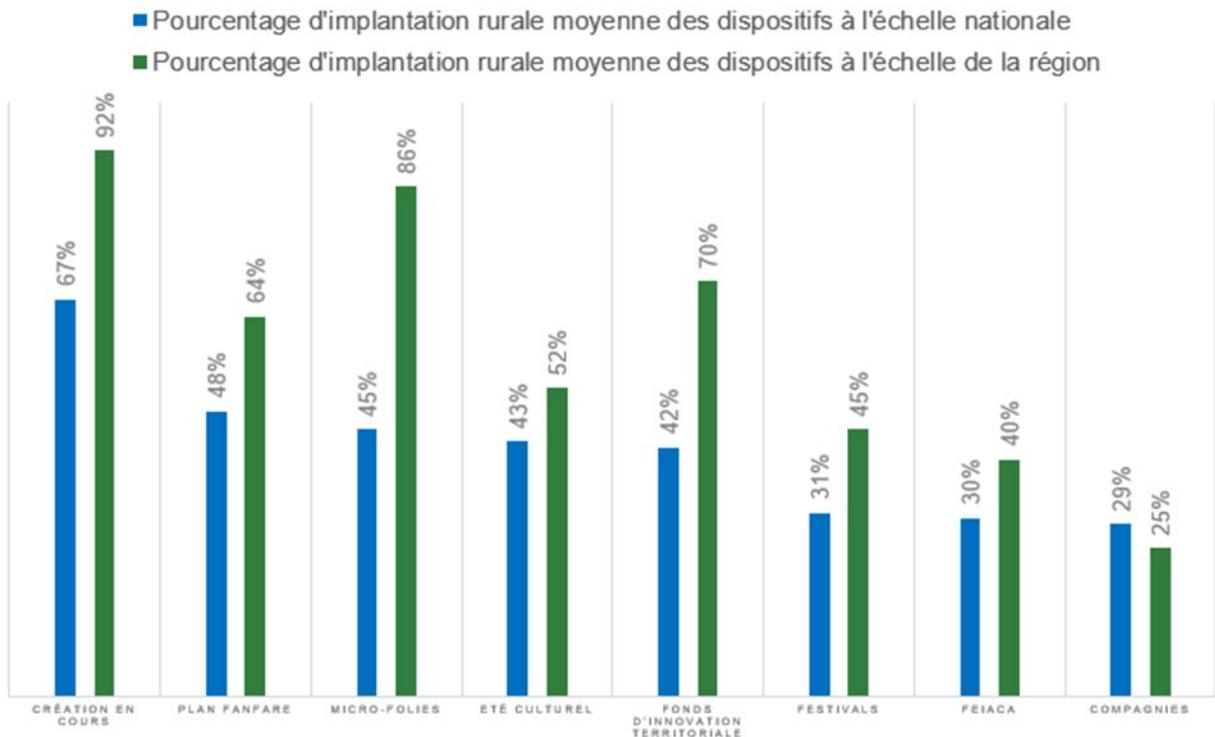
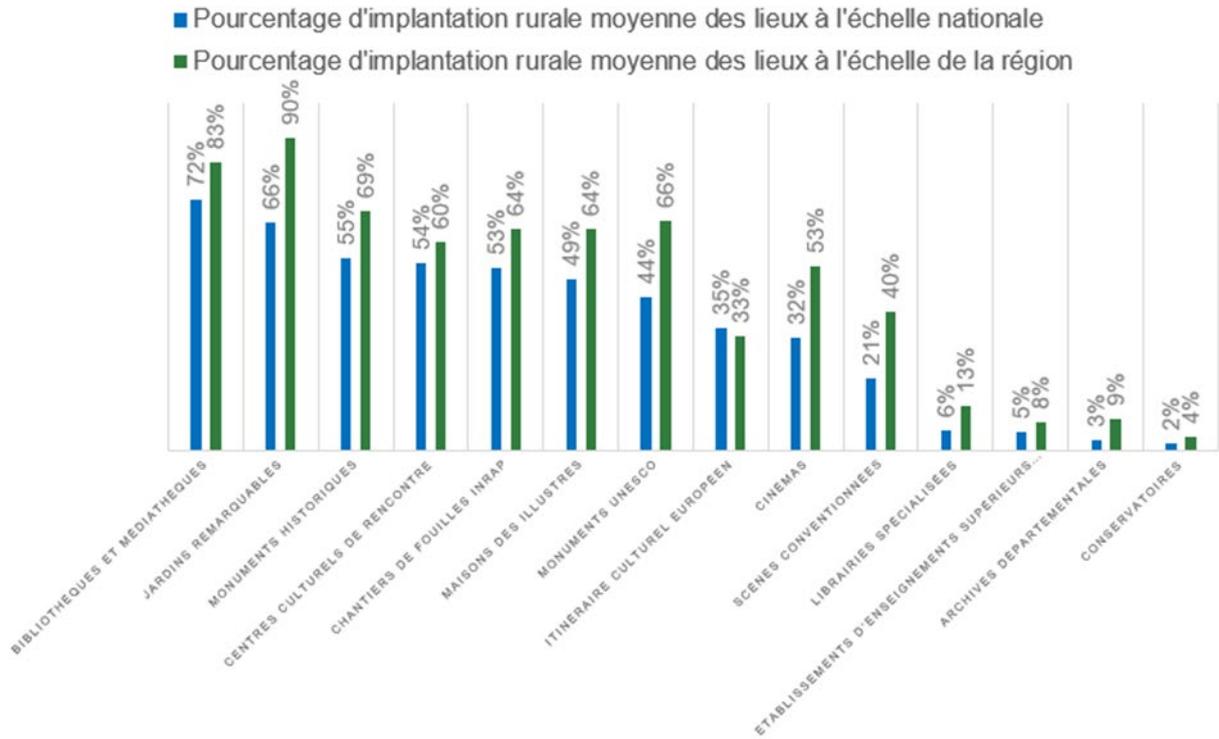
## Normandie



### Les chiffres-clefs des trois lieux privilégiés par les Français en ruralité



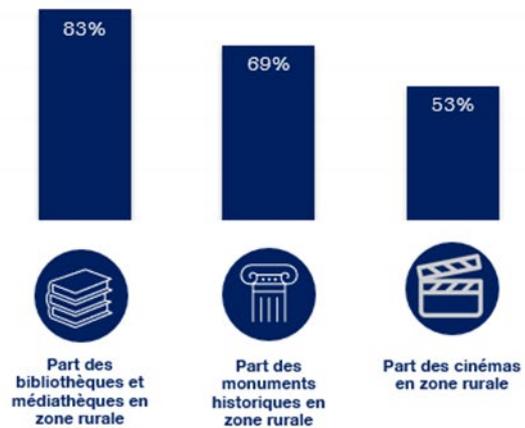
## NOUVELLE-AQUITAINE



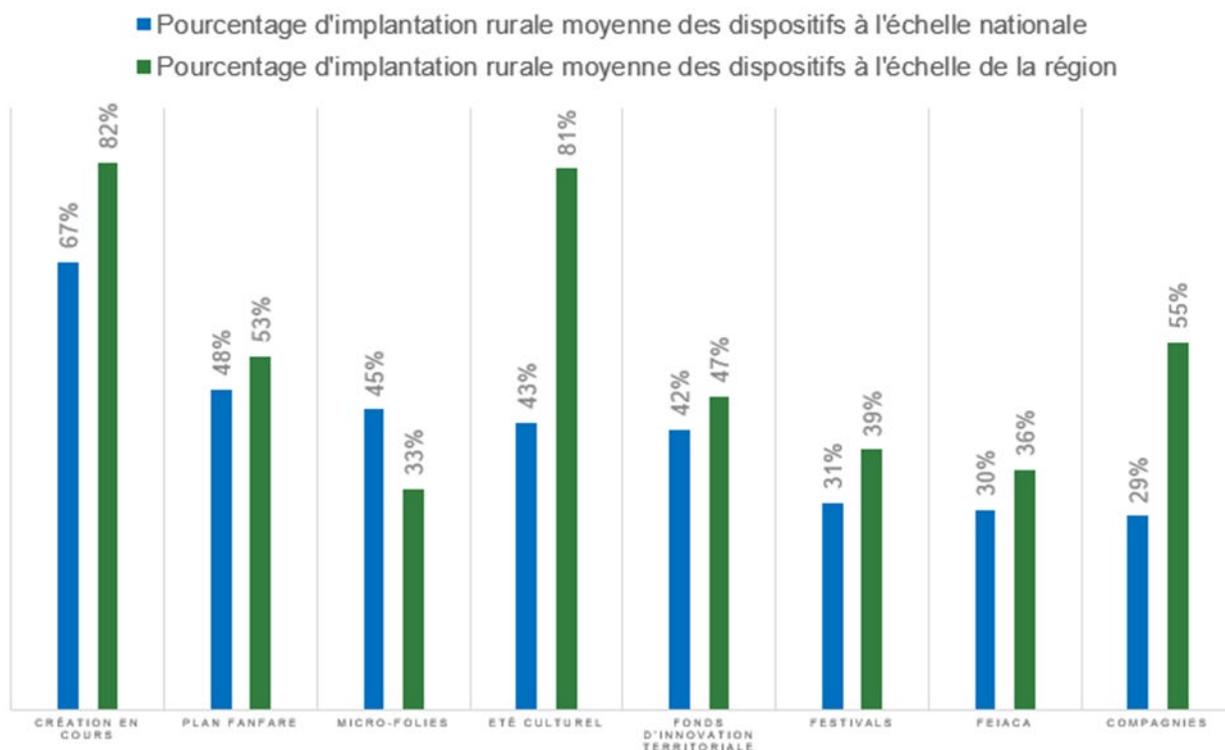
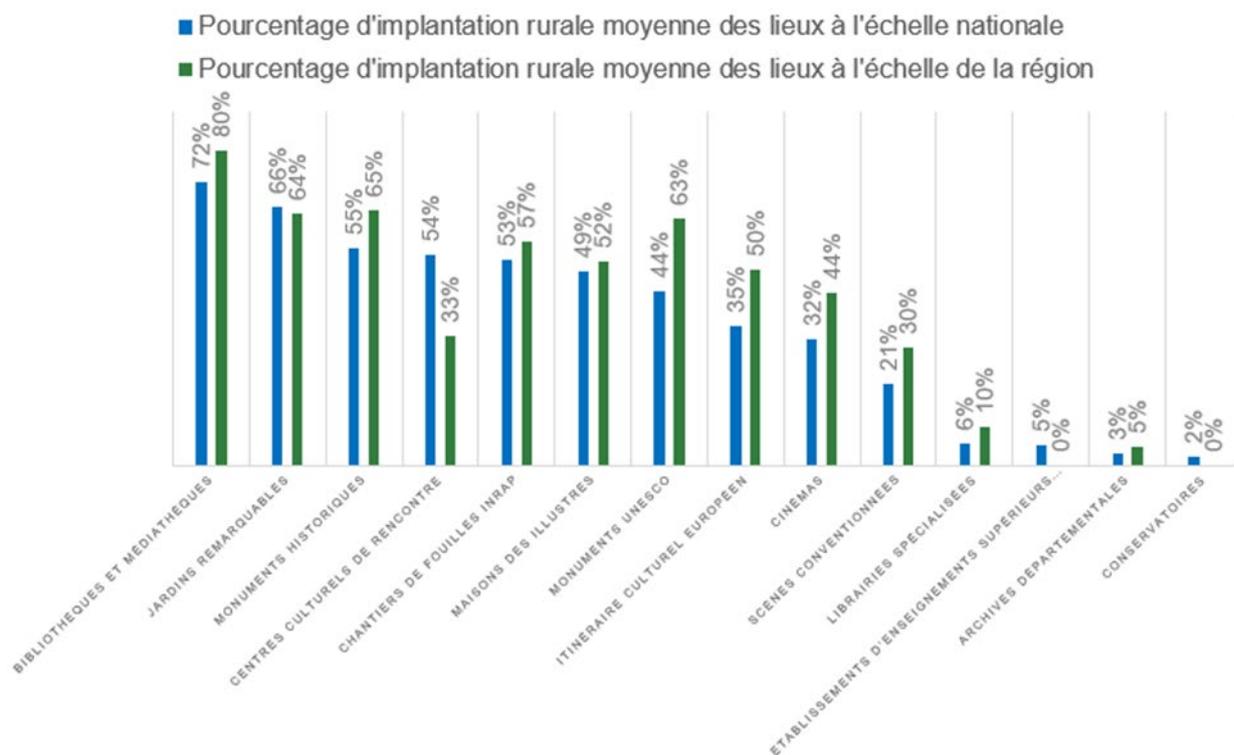
# Nouvelle-Aquitaine



## Les chiffres-clefs des trois lieux privilégiés par les Français en ruralité



## OCCITANIE



### Observations de la DRAC Occitanie :

L'approche stratégique pluriannuelle de la DRAC Occitanie depuis 2019 en ruralité se traduit par une mobilisation des crédits en sa faveur ainsi que celle des zones de revitalisation rurale qui s'est poursuivie dans le contexte notamment des objectifs de l'Agenda Rural, désormais « France Ruralités ».

Les principales difficultés, déjà bien identifiées et relayées par l'état intermédiaire de l'enquête numérique – plan nationale ou focus régional- reposent sur des questions de mobilité, de coût, de consentement culturel, d'accès, de volonté politique d'élus de petites ou moyennes communes et pour finir d'ingénierie.

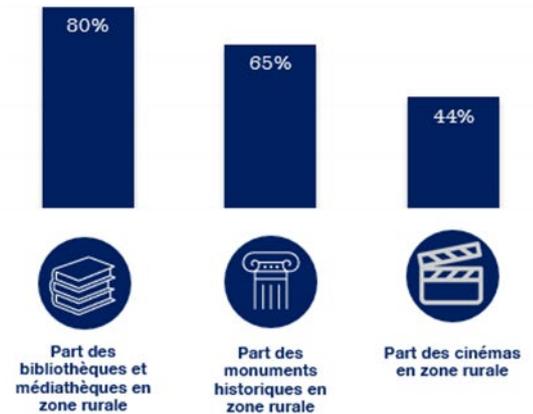
La DRAC souligne deux axes d'améliorations :

- Privilégier une cohérence plus fine devrait être envisagé pour mieux accompagner le développement culturel en ruralité, comme peuvent le faire l'ANCT, les CAUE, l'EPF,... et développer une offre de formation en direction de l'association des maires ruraux, par exemple ;
- Mobiliser plus largement les crédits à la main des préfets de département (DETR en particulier) sur des sujets culture en sensibilisant les sous-préfets ruralité et, de façon plus générale, les autres services de l'État concernés par ces enjeux.

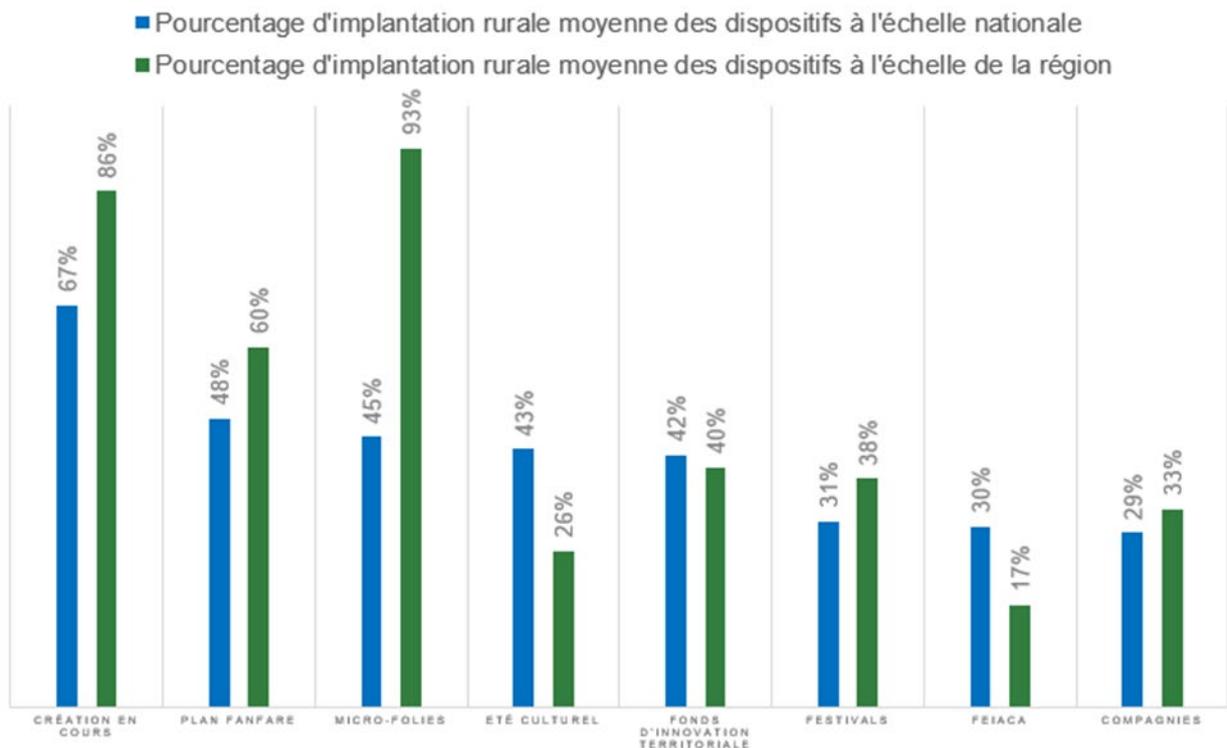
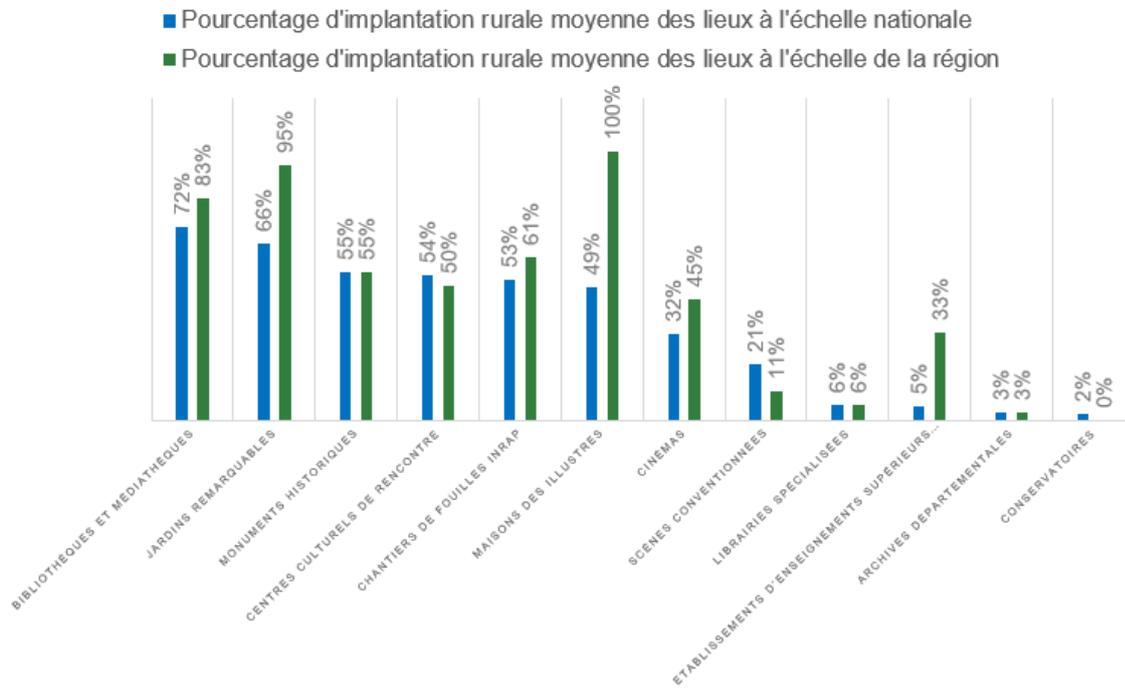
## Occitanie



### Les chiffres-clefs des trois lieux privilégiés par les Français en ruralité



## PAYS DE LA LOIRE



### **Observations de la DRAC Pays de la Loire :**

La DRAC Pays de la Loire souligne certaines spécificités eu égard au réseau de lecture publique et à deux dispositifs.

Le réseau de lecture publique maille l'ensemble de la région et la DRAC contractualise progressivement avec toutes les bibliothèques départementales pour irriguer les territoires. Leur accessibilité reste cependant encore à développer en zone rurale du fait d'une amplitude horaire trop restreinte. Cette situation s'explique principalement par le recours massif au bénévolat qui est une tradition dans l'ouest de la France. Le manque de professionnels a pour effet de limiter l'offre culturelle dans les bibliothèques que ce soit en volume et en qualité, de freiner la modernisation des équipements et de limiter les jours et horaires d'ouverture ce qui exclut de facto toute une partie de la population de l'accès à la lecture publique : un grand nombre de points lecture sont encore ouverts moins de 6h par semaine. Les crédits du concours particulier pour les bibliothèques permettent de faire bouger progressivement les lignes. La DRAC accompagne entre 65 et 75 projets chaque année, dont la grande majorité en secteur rural. Sur les 14 projets de construction et restructuration subventionnés en 2023, seuls deux étaient situés dans des villes ou sur la côte touristique. Sur les 24 communes accompagnées pour les extensions d'horaires d'ouverture, 22 projets relevaient de zones rurales.

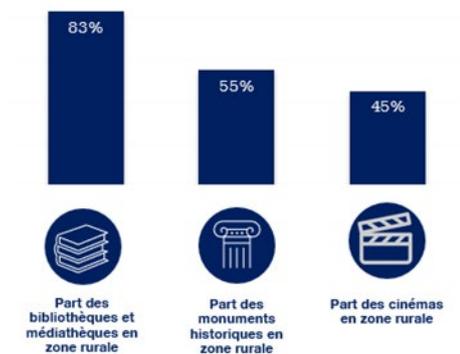
En matière de Micro-Folies, le dispositif a essentiellement séduit les maires ruraux, en particulier en Vendée et dans la Sarthe, mais depuis les appels à projets portés par les préfetures (2021 et 2022) la demande s'est essoufflée. Les bilans sont mitigés. Les plus petites communes manquent de moyens pour recruter du personnel de médiation compétent et quand elles y parviennent, elles peinent à le fixer. Dans certains cas, du personnel a été retiré à d'autres structures culturelles pour le consacrer à la Micro-Folie, affaiblissant par contre-coup la structure préexistante, d'autres Micro-Folies vivent. À contrario les cas de Segré en Anjou Bleu ou de Châteaubriant sont des réussites, mais ils concernent des bourgs ruraux importants.

Concernant le Fonds d'innovation territoriale, la DRAC souligne le projet de l'association "Au Foin de la rue". Implantée dans un village de 1500 habitants, cette association de 4 salariés implique une centaine de bénévoles à l'année pour organiser un festival de musiques actuelles (18 000 spectateurs). Au-delà du temps du festival, l'association a été labellisée Manufacture de proximité pour son action tout au long de l'année que ce soit dans le champ culturel, social ou encore de l'économie solidaire : EAC en lien avec plus de 20 structures partenaires ; cycle cinéma et musique ; programmation musicale à l'année ; créations scénographiques ; projets associatifs articulés sur la participation des habitants, accueil de TIG ; matériauthèque issue de la récupération, ateliers de construction etc....

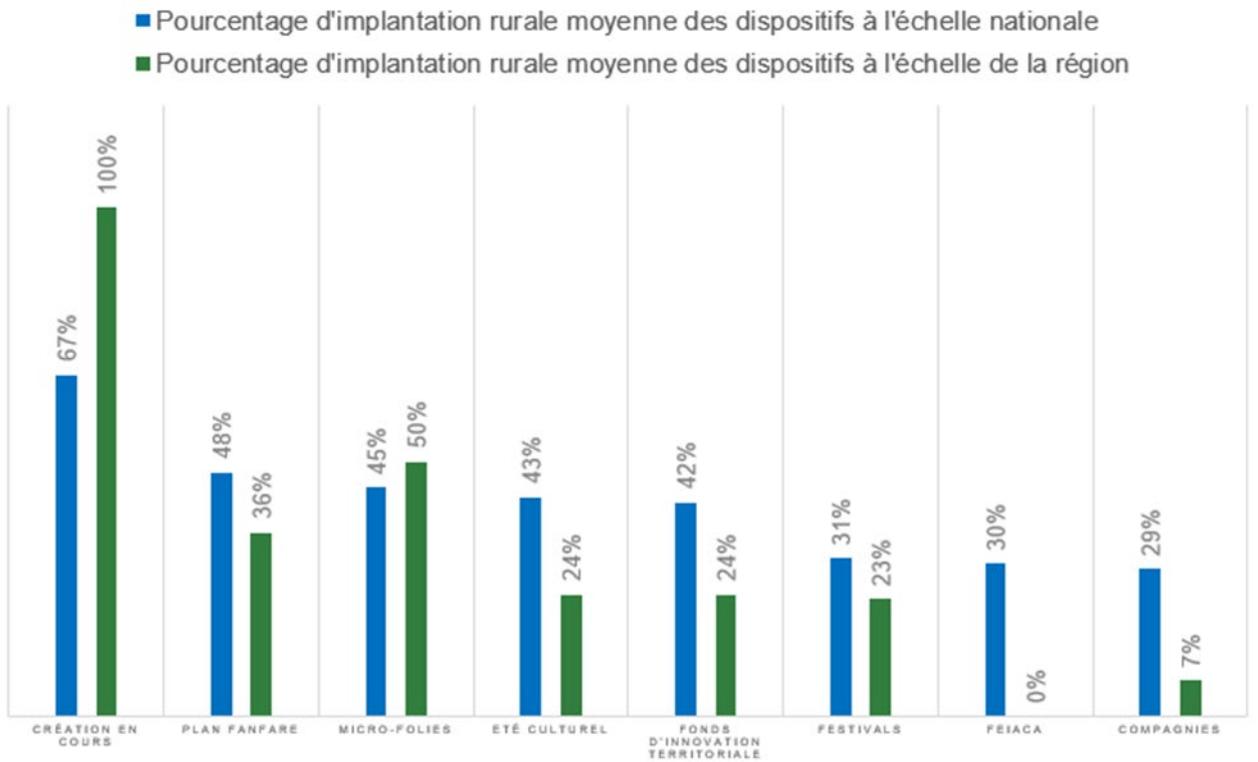
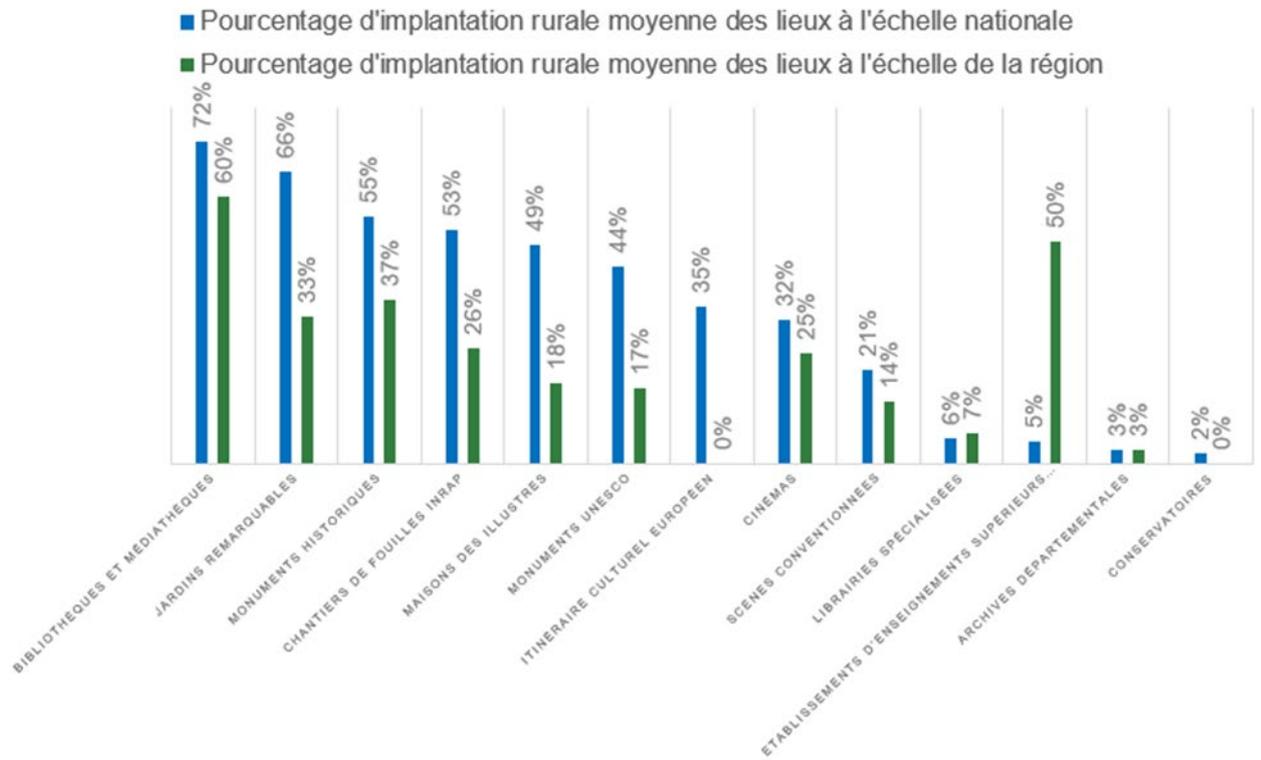
## Pays de la Loire



Les chiffres-clefs des trois lieux privilégiés par les Français en ruralité



## PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



## Observations de la DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur :

En 2023, la Drac Paca a consacré tous crédits confondus près de 10 millions d'euros dans les communes et territoires ruraux

Au global, les départements alpins (Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, partie Nord des Alpes-Maritimes et partie Nord-Est du Vaucluse) sont marqués par le plus fort éloignement et la plus faible offre culturelle eu égard aux problématiques de transport. Les mobilités demeurent en zone rurale le frein le plus fort au développement de la pratique culturelle. La faiblesse de l'offre culturelle est d'abord le fait d'un manque d'équipements de proximité, notamment en termes de bibliothèques et de cinémas.

Dans les Hautes-Alpes, le Vaucluse et le Nord du Var, la vitalité culturelle en zone rurale s'appuie sur deux réseaux fortement dynamiques, les bibliothèques et les cinémas de proximité.

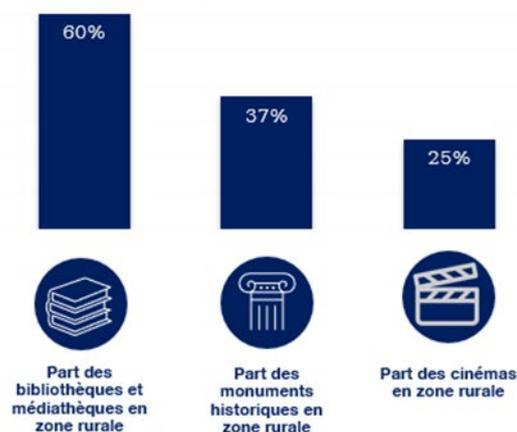
En ce qui concerne les dispositifs et équipements particulièrement remarquables, il convient de souligner Les réseaux de lecture publique des Hautes-Alpes, du Nord Var, de l'Est Vaucluse qui sont des structures particulièrement efficaces. À noter aussi les projets croisant plusieurs formes : le quai des arts à Veynes dans les Hautes-Alpes regroupant une bibliothèque, une salle de spectacle de 60 places ainsi qu'un cinéma d'art et essai. Ce pôle culturel, unique en milieu rural en région Paca, permet d'importantes synergies et rayonne sur un vaste territoire. Une partie de la programmation est confiée à la compagnie du Pas de l'Oiseau.

Une bonne pratique doit d'ailleurs être soulignée. La Chouette-art et culture (Alpes-de-Haute-Provence) est une association portant un projet pluridisciplinaire sur le territoire de la communauté de communes, Alpes Provence Verdon. La méthode d'association des habitants, de dialogue avec les élus et d'appui sur les lieux culturels du territoire, dont les bibliothèques, est exemplaire. La dimension participative très forte permet de mobiliser très nettement les habitants, de les associer aux projets et d'assurer la diffusion la plus large.

## Provence-Alpes-Côte d'Azur



### Les chiffres-clefs des trois lieux privilégiés par les Français en ruralité



## ANNEXE 2 : MÉTHODOLOGIE

### 1) Cadre de présentation de l'état des lieux

L'ensemble des données (lieux ou dispositifs) disposent d'un titre (nom du lieu / nom du projet) et d'une ventilation par région et par commune. La détermination de l'appartenance du dispositif, ou du lieu, à la ruralité est permis par la classification de la commune (5-bourgs ruraux / 6-rural à habitat dispersé / 7-rural à habitat très dispersé).

### 2) Exemple d'analyse d'un dispositif

Fonds d'innovation territoriale					
Dispositifs		Détail ruralité			
DRAC	Intitulé	Département	Ville	Code commune	Ruralité
Auvergne- Rhône- Alpes	Nom de projet	Isère (38)	LE Bourg- d'Oisans	38052	5 - Bourgs ruraux

L'analyse individuelle permet, une fois ramenée à l'échelle régionale, de définir le taux de présence en territoire rural du dispositif ou du lieu étudié.

### 3) Exemple d'analyse à l'échelle de la région

Fonds d'innovation territoriale			
Synthèse			
Région	Volume	Volume rural	Pourcentage rural
Auvergne-Rhône-Alpes	36	16	44%

- 4) L'analyse de la ruralité s'opère au prisme du niveau de présence des équipements, dispositifs et initiatives sur le territoire. Le taux d'implantation (ou de présence) est le pourcentage de ces équipements et projets présents en zone rurale. Pour le calculer, la mission a collecté auprès de plusieurs sources (services de l'administration centrale du ministère : DGCA, DGPA, DG2TDC, DGMIC, DEPS, CNC) une série de données destinées à représenter les structures et dispositifs financés par le ministère qui concourent à la présence culturelle en zone rurale.

Ces données, incluant leur situation géographique, ont pu être raccordées à la grille communale de densité de l'INSEE, ainsi qu'il avait été procédé lors de la mission de 2023 relative à l'action des labels de la création. Cet ensemble porte sur 25 types d'équipements,

structures et dispositifs financés par le ministère, et représente près de 111 000 données pour l'ensemble du territoire de métropole et d'outre-mer.

Une fois les bases de données connectées à la grille communale de densité, l'ensemble des fichiers ont été transmis aux DRAC et DAC en vue de recueillir leurs commentaires et analyses qualitatives de ces données brutes.

L'étude des données transmises par les services de l'administration centrale du ministère (DGCA, DGPA, DG2TDC, DEPS, CNC) et les DRAC a été fondée sur une nomenclature de lieux et de dispositifs. Par lieux, on entend toute entité disposant de bâtiments ou d'espaces dont l'activité ou la gestion sont financées en partie ou en totalité par le ministère. En ce qui concerne les dispositifs, sont prises en compte les actions soutenues par le ministère en fonction d'objectifs de politique culturelle qu'il a définis préalablement.

#### 5) Un travail plus exhaustif concernant les lieux

L'analyse est plus exhaustive en ce qui concerne les lieux que les dispositifs. Ceux-ci sont nombreux et pas tous cartographiables selon la méthodologie utilisée. La mission a en effet travaillé à l'échelle de la commune, comme lors de la précédente mission sur les labels de la création, ce qui exclut la prise en compte des très nombreuses conventions de partenariat conclues par les DRAC avec les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et les départements. Ne sont pas non plus répertoriées et cartographiées les très nombreuses actions d'éducation artistique et culturelle.

#### 6) Une analyse à compléter avec des données budgétaires plus fines

Une analyse de l'ensemble des actions conduites par le ministère restera à affiner, sous l'angle budgétaire. Plusieurs logiciels de gestion utilisés par les services du ministère, et déversés dans l'outil VIDOC (Visualisation des données de la culture), permettent de savoir quelle subvention est versée à quel bénéficiaire avec une possibilité de le géolocaliser au moyen du code postal de son siège social. Cette analyse ne rend pas compte des actions menées en zones rurales par des acteurs culturels financés par le ministère qui n'y sont pas domiciliés, notamment les structures labélisées ou conventionnées. De même, le système d'information comptable ne contient pas actuellement les crédits engagés par les opérateurs du ministère. Un axe analytique « ruralité » devrait être mis en place dans tous les outils de traitement des données budgétaires.

## ANNEXE 3 : SONDAGE CSA

**La vie culturelle dans les territoires ruraux**

Mars 2024 – 2400102

**VOS CONTACTS AU SEIN DU PÔLE SOCIETY DE CSA**

- Anne-Laure Marchal : [anne-laure.marchal@csa.eu](mailto:anne-laure.marchal@csa.eu)
- Corinne Bin : [corinne.bin@csa.eu](mailto:corinne.bin@csa.eu)
- Léa Montell : [lea.montell@csa.eu](mailto:lea.montell@csa.eu)

**CSA RESEARCH**

**MINISTÈRE DE LA CULTURE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

1

**Méthodologie**

**MODE DE RECUEIL**

Questionnaire auto-administré en ligne auprès du panel CSA

**DATES DE TERRAIN**

19 FÉVRIER 2024 → 27 FÉVRIER 2024

**CIBLE INTERROGÉE**

Échantillon de **2 010 habitants** des communes rurales âgés de **15 ans et plus**.

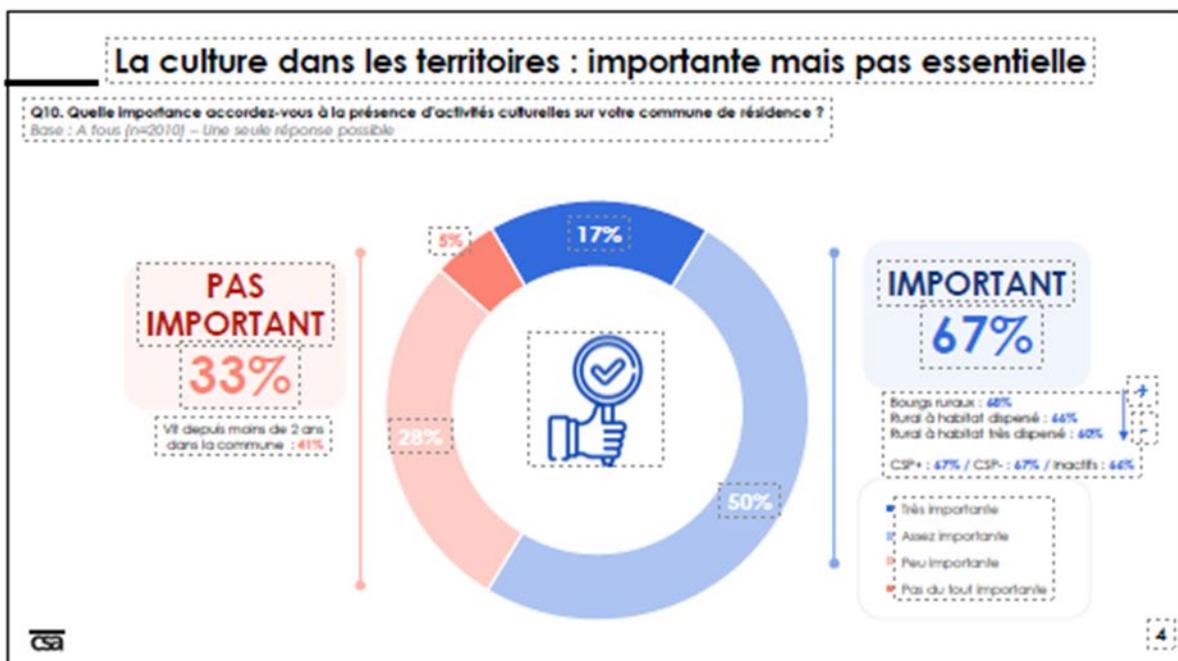
Les communes rurales sont définies par la grille de densité communale de l'INSEE comprenant les bourgs ruraux, l'habitat rural dispersé et l'habitat rural très dispersé.

La représentativité de l'échantillon est assurée par la méthode des quotas sur les critères de sexe, d'âge, de profession de la personne interrogée, de la région de résidence et du type de commune (selon la grille de densité de l'INSEE).

2



3

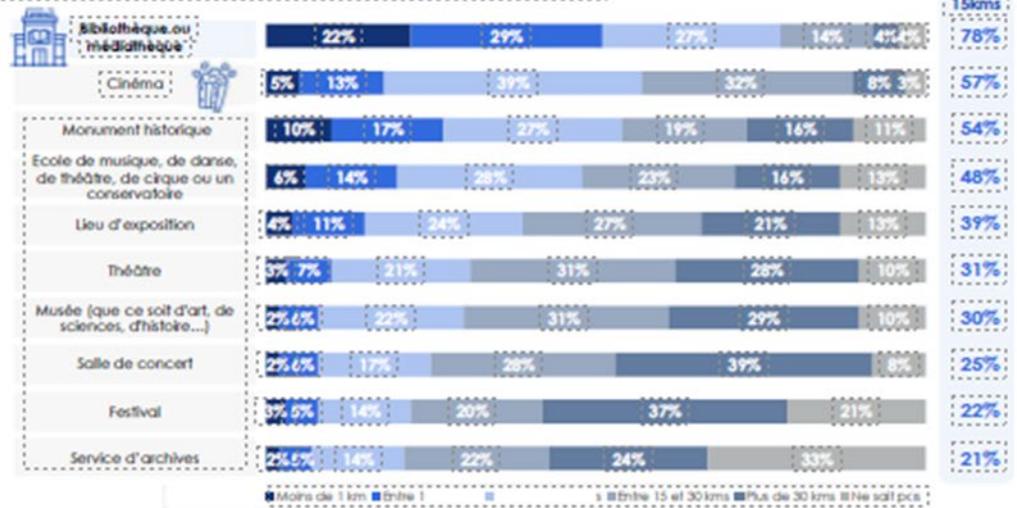


4

4

## La bibliothèque/médiathèque : LE lieu culturel de proximité pour les habitants des territoires ruraux

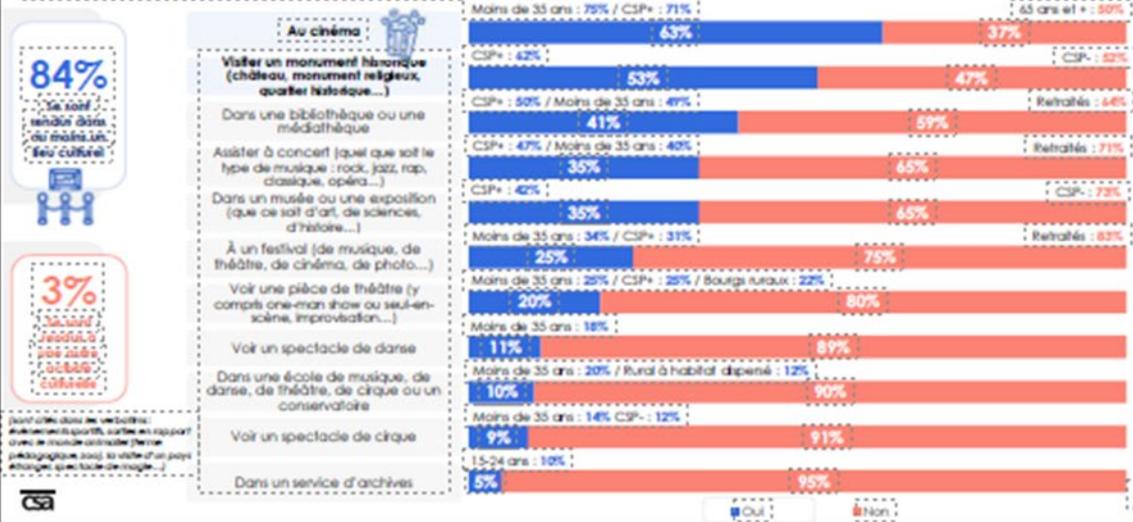
Q1. Selon vous, à quelle distance environ habitez-vous des équipements culturels suivants ?  
Base : A tous (n=2010) – Une seule réponse possible par item



5

## Le cinéma arrive en tête des sorties culturelles chez les habitants des territoires ruraux (notamment chez les jeunes et CSP+)

Q2. Au cours des douze derniers mois, êtes-vous allé... ?  
Base : A tous (n=2010) – Une seule réponse possible par item

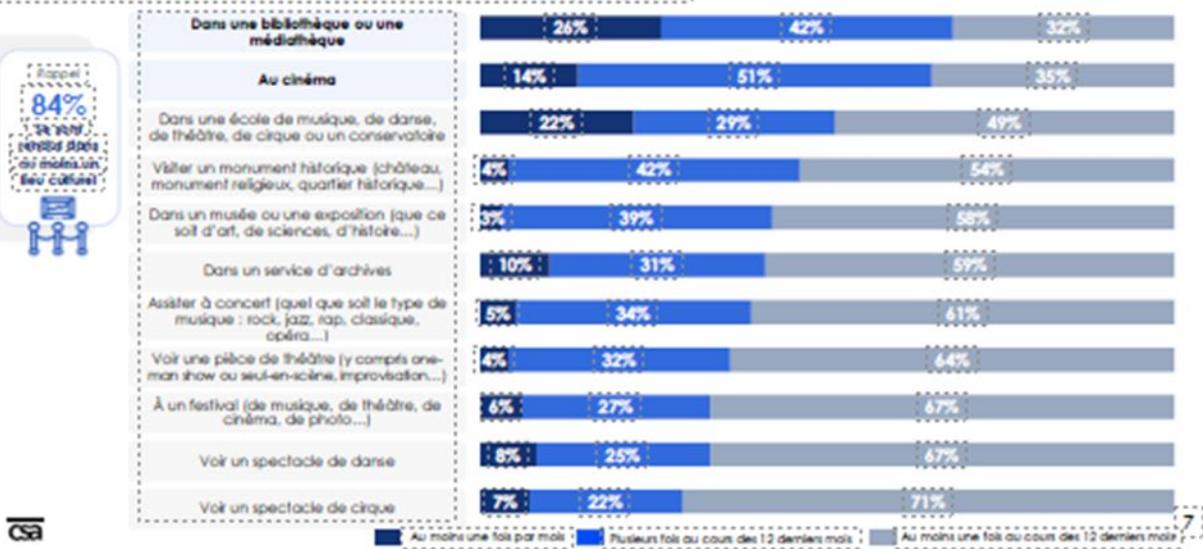


6

## Des sorties culturelles à la bibliothèque et au cinéma qui ont lieu généralement quelques fois par an

Q2ter. A quelle fréquence ?

Base : A ceux qui se sont rendus dans un lieu culturel (n=1685) – Une seule réponse possible

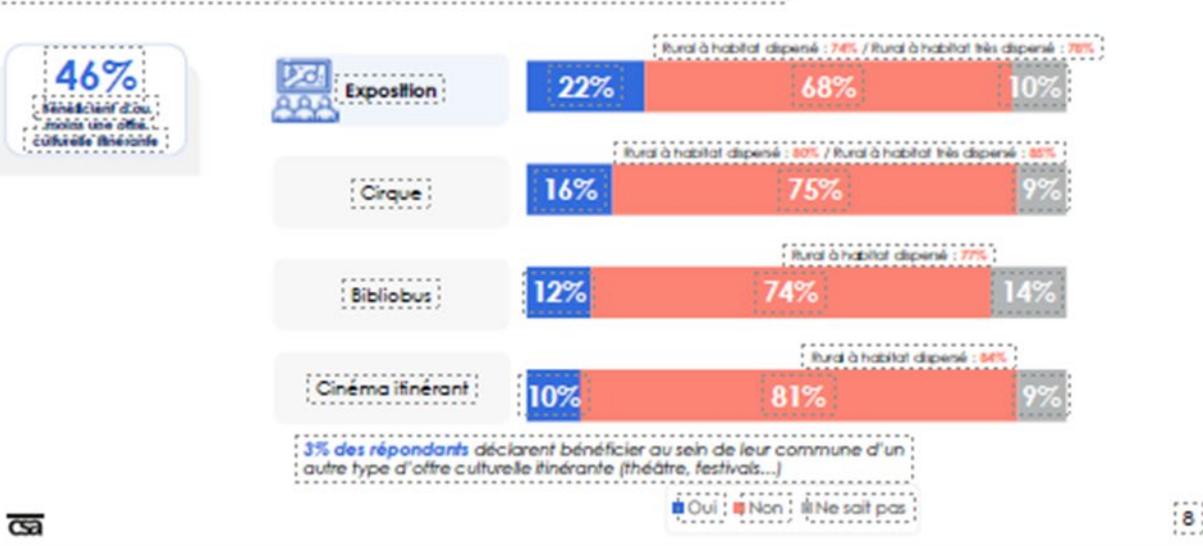


7

## Moins d'un habitant sur deux dans les territoires ruraux bénéficie d'une offre culturelle itinérante

Q3. Votre commune de résidence est-elle desservie par une des offres culturelles itinérantes suivantes ?

Base : A tous (n=2010) – Une seule réponse possible par item

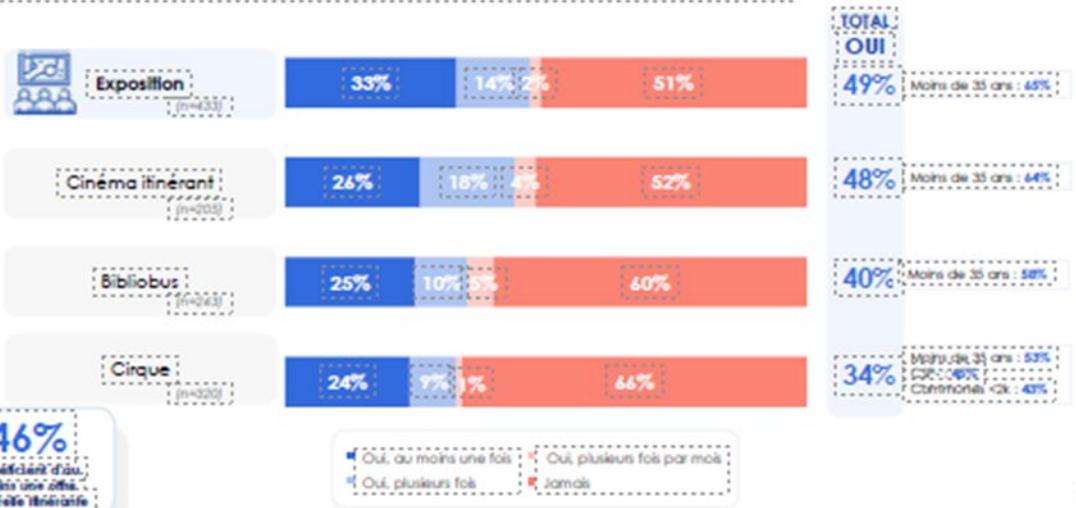


8

## ... et pour ceux qui en bénéficient, une utilisation aléatoire, surtout portée par les plus jeunes

Q3ter. Au cours des douze derniers mois, avez-vous utilisé cette offre itinérante ?

Base : A ceux dont la commune est desservie par une offre culturelle itinérante (n=777) – Une seule réponse possible

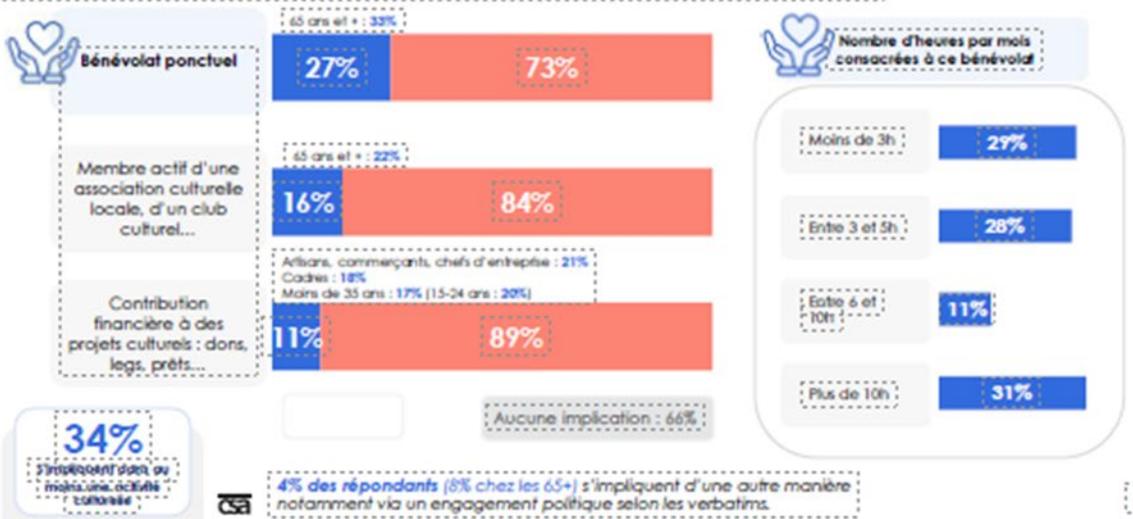


9

## Un tiers des habitants des zones rurales s'implique dans des activités culturelles notamment en faisant du bénévolat

Q4. Dans quelle mesure vous impliquez-vous personnellement dans des activités culturelles au sein de votre commune ?

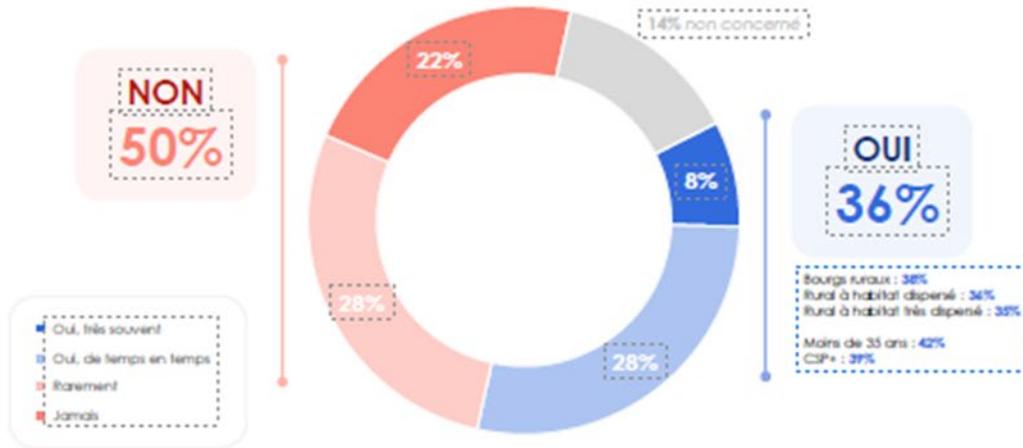
Base : A tous (n=2010) – Une seule réponse possible par item



10

## Des actifs qui profitent peu de l'offre culturelle dans la commune où ils travaillent

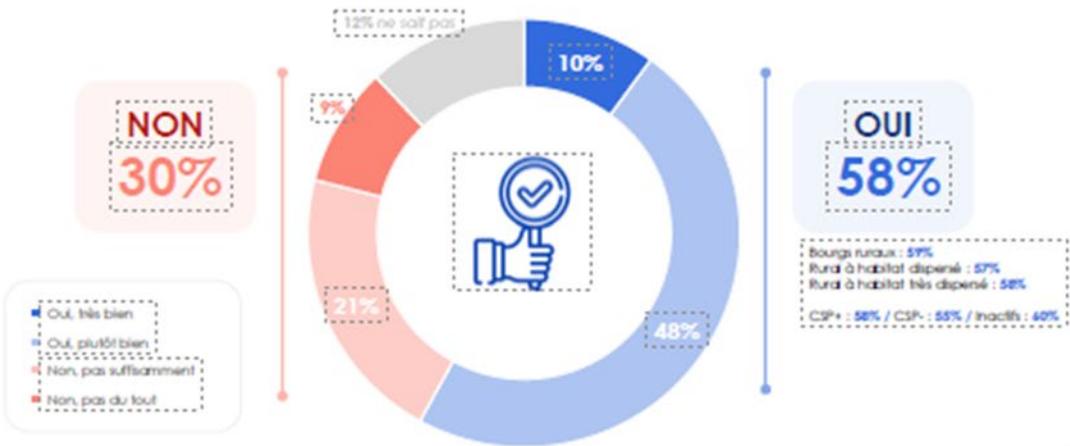
Q11. Profitez-vous de l'offre culturelle au sein de la commune où vous travaillez (si différente de celle où vous résidez) ?  
Base : Actifs (n=1147) – Une seule réponse possible



11

## Dans les territoires ruraux, un patrimoine jugé suffisamment préservé et mis en valeur par une majorité des habitants

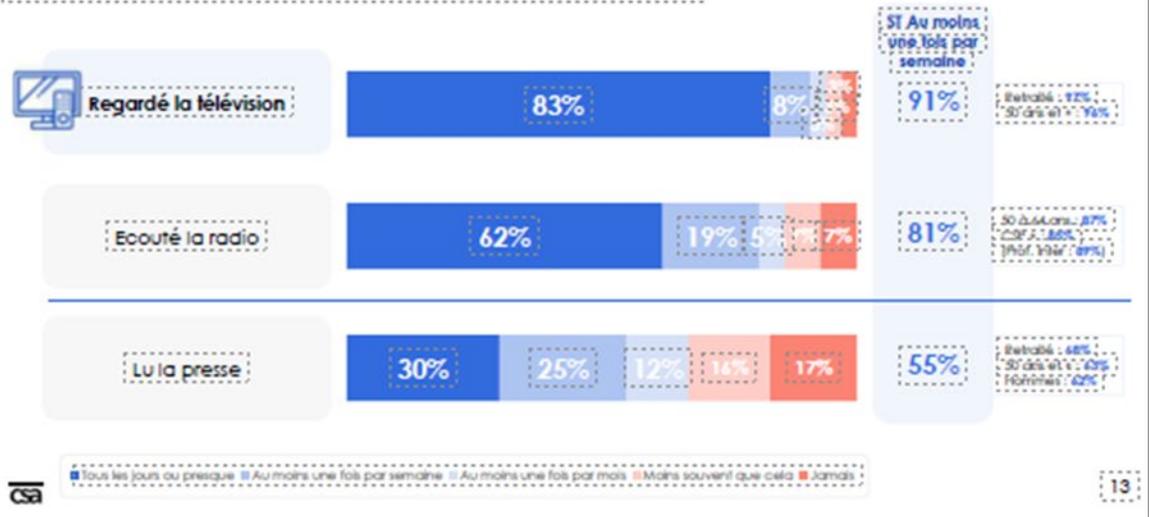
Q9. Pour vous personnellement, le patrimoine (monuments, fontaines, églises, jardins...) de votre commune est-il suffisamment préservé et mis en valeur ?  
Base : A tous (n=2010) – Une seule réponse possible



12

## Une large majorité des habitants des zones rurales regarde la télévision quotidiennement (notamment les plus âgés)

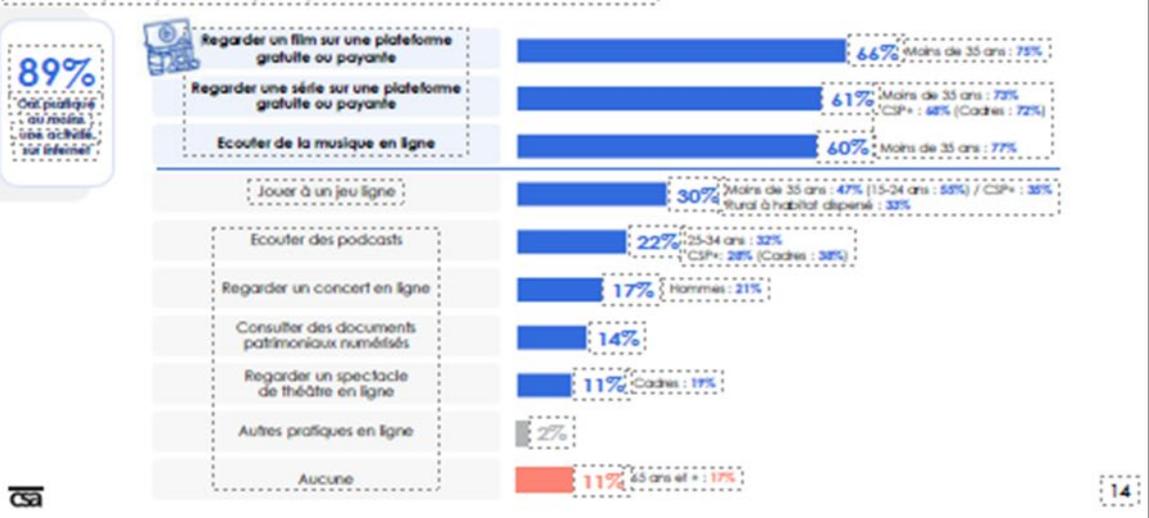
Q4. Au cours des 12 derniers mois, à quelle fréquence avez-vous pratiqué les activités suivantes ?  
Base : A tous (n=2010) – Une seule réponse possible par item



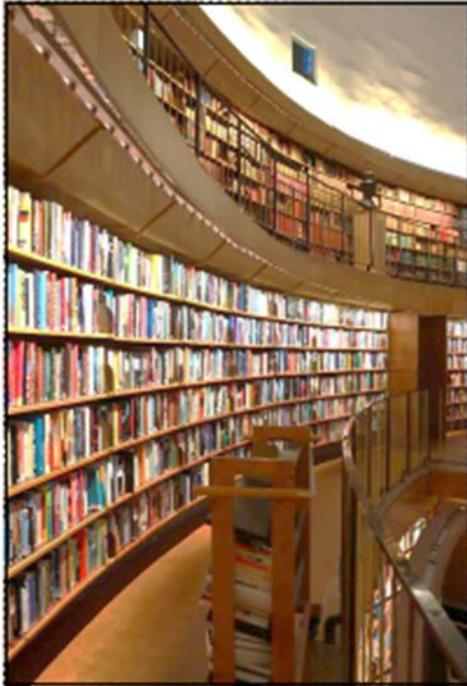
13

## L'offre disponible sur internet rencontre un large public dans les territoires ruraux

Q5. Au cours des 12 derniers mois, avez-vous pratiqué les activités suivantes sur internet... ?  
Base : A tous (n=2010) – Plusieurs réponses possibles



14

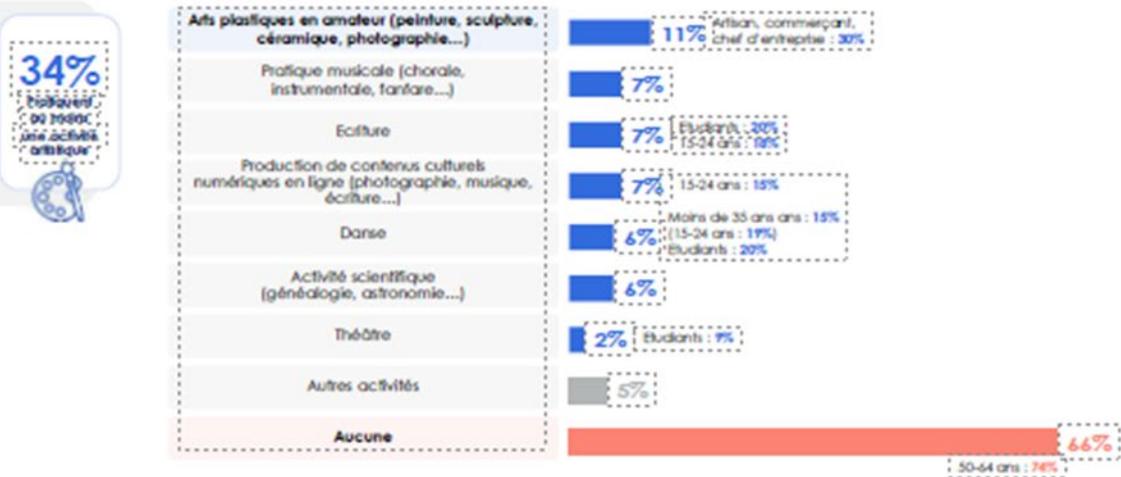


## II. La pratique artistique dans les territoires ruraux

15

### Un tiers des habitants des zones rurales pratique au moins une activité artistique en amateur...

Q7. Pratiquez-vous une ou plusieurs des activités artistiques individuelles ou collectives en amateur suivantes (c'est-à-dire à titre non professionnel) ?  
 Base : A tous (n=2010) – Plusieurs réponses possibles

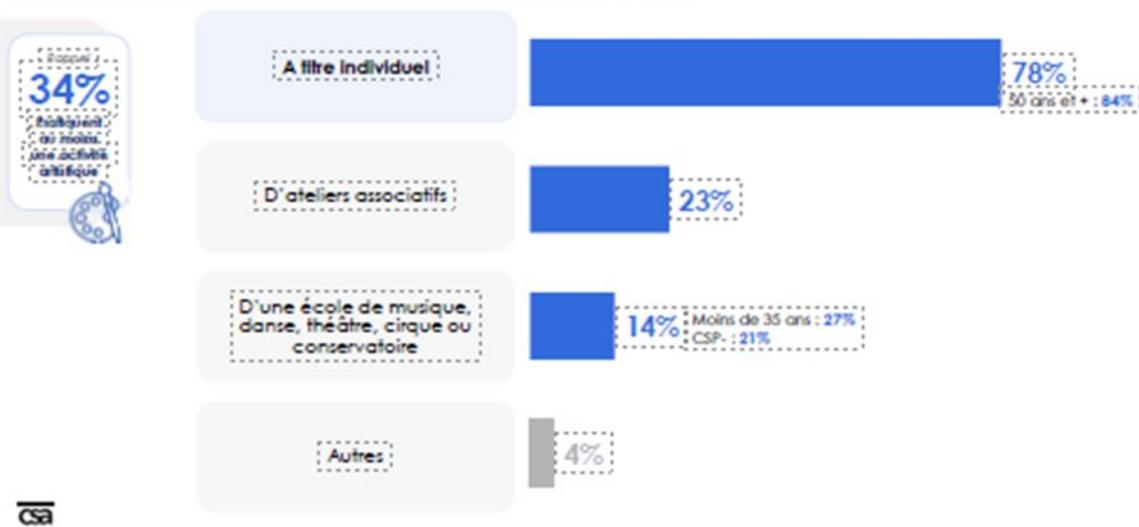


16

## ... des activités pratiquées en général à titre individuel

Q7bis. Vous pratiquez ces activités dans le cadre :

Base : A ceux qui pratiquent des activités artistiques (n=682) – Plusieurs réponses possibles

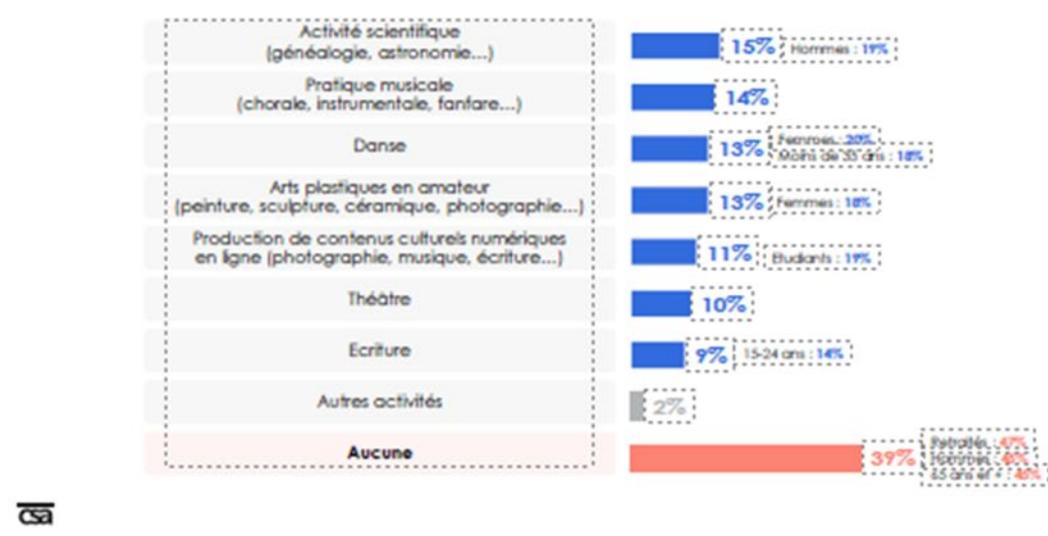


17

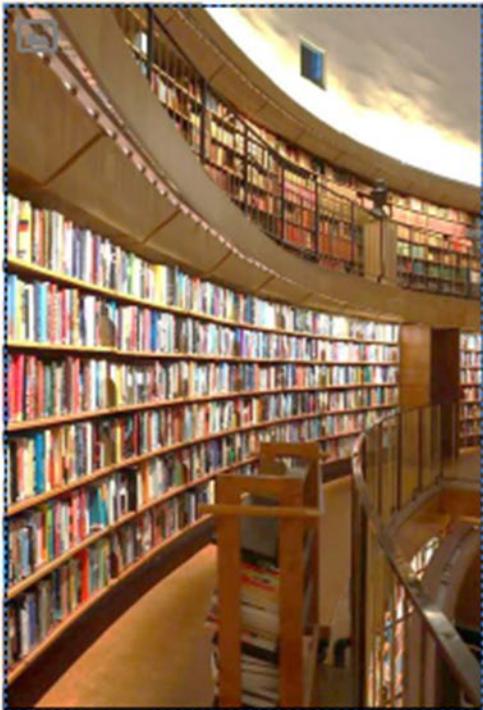
## Des habitants très hésitants sur le choix d'une nouvelle activité culturelle

Q8. Si vous aviez le temps et si vous pouviez choisir de pratiquer une nouvelle activité culturelle, ce serait... ?

Base : A ceux n'ayant pas cochés cette activité en Q7 – Plusieurs réponses possibles



18



### III. Pour améliorer l'offre culturelle en zones rurales : davantage de communication et une action sur les prix

19

#### Une action sur le prix semble indispensable : le coût des événements culturels est le premier frein à la participation

Q13. Selon vous, quels sont les trois principaux freins à votre participation aux événements culturels ? En premier ? Et ensuite ?

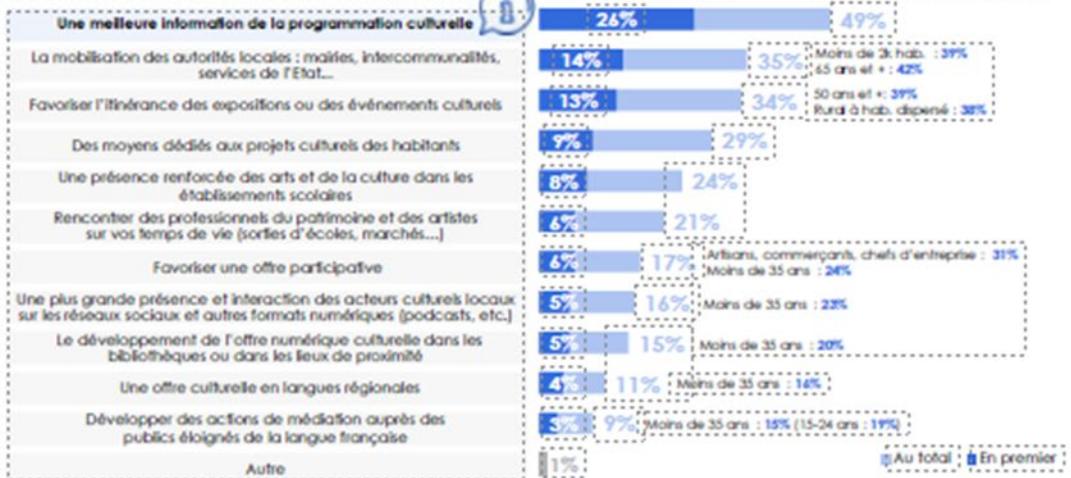
Base : A tous (n=2010) – trois réponses maximum possibles



20

## L'information est également clé pour augmenter la participation aux activités culturelles

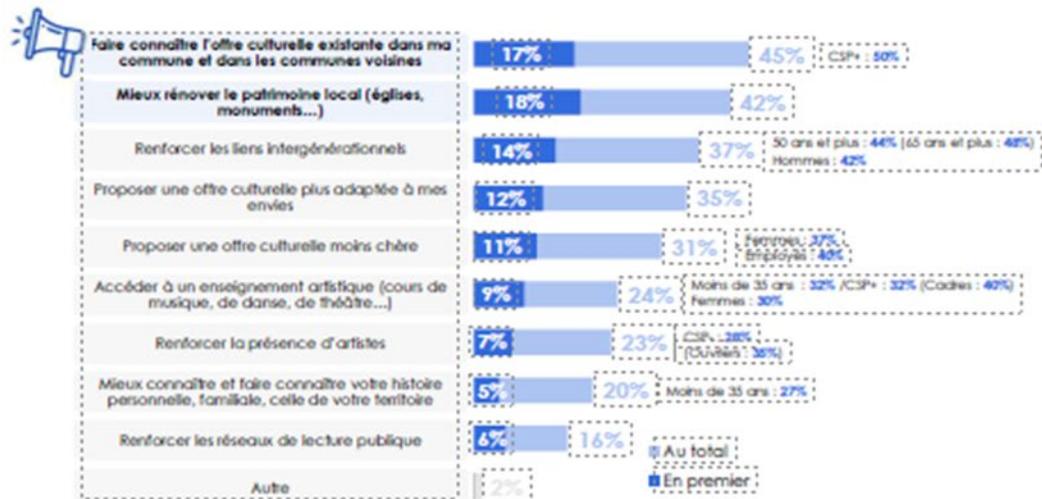
Q15. Selon vous, parmi les propositions suivantes, lesquelles permettraient aux habitants de participer plus activement aux activités culturelles ? En premier ? Et ensuite ?  
 Base : A tous (n=2010) – Trois réponses maximum possibles



21

## En matière culturelle, les habitants des zones rurales identifient deux défis : la communication et la rénovation du patrimoine

Q12. Pour vous personnellement, quels sont les trois principaux défis culturels à relever dans le territoire rural où vous résidez ? En premier ? Et ensuite ?  
 Base : A tous (n=2010) – Trois réponses maximum possibles

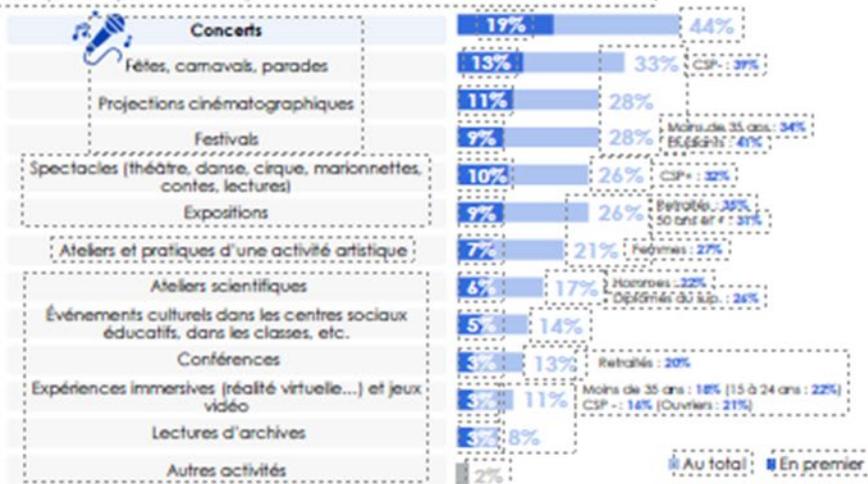


22

## Des habitants qui souhaitent surtout davantage de concerts dans les territoires ruraux

Q14. Quelles activités culturelles souhaiteriez-vous voir développées en priorité ? En premier ? Et ensuite ?

Base : A. tous (n=2010) – Trois réponses maximum possibles



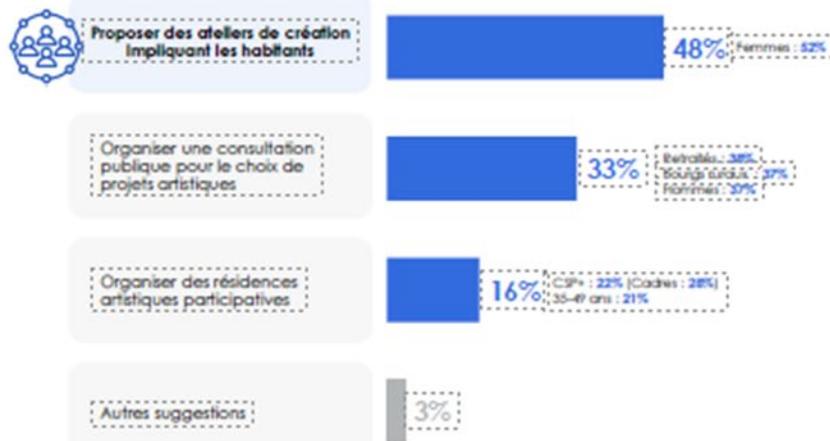
23

23

## Plus de connexion entre le monde de la culture et les habitants des territoires ruraux via des ateliers de création

Q14. Selon vous, parmi les propositions suivantes, laquelle vous semble la plus propice à rapprocher les habitants des artistes ?

Base : A. tous (n=2010) – Une seule réponse possible

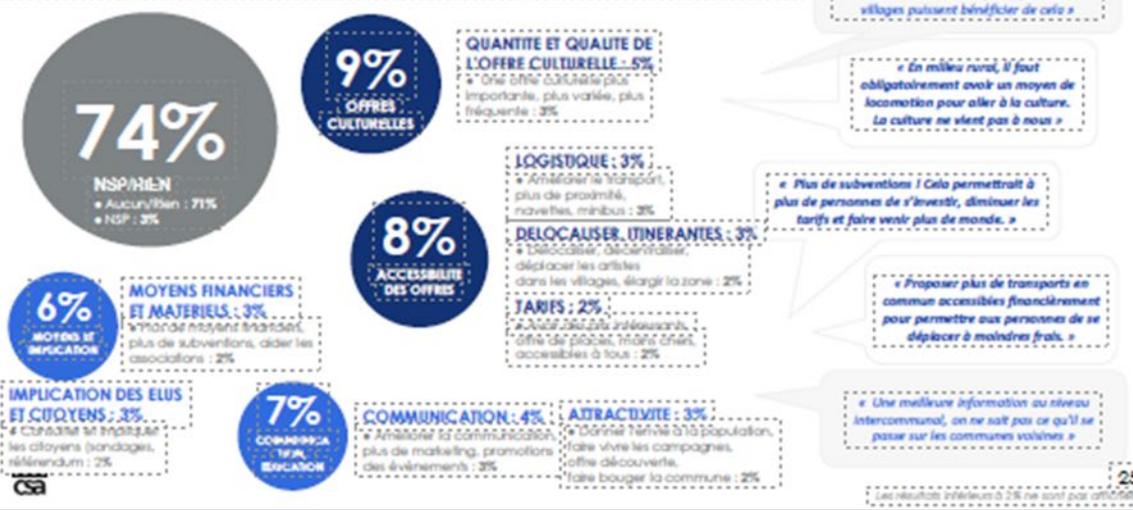


24

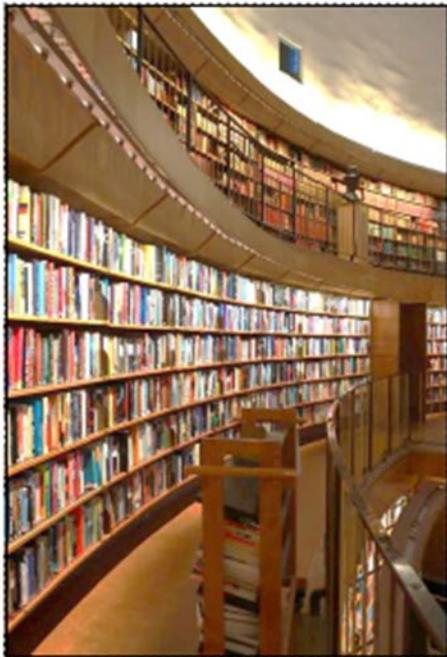
24

## Des habitants qui ont des difficultés à se prononcer quand il s'agit de faire des propositions pour améliorer la vie culturelle dans leurs territoires

Q17. Avez-vous des remarques, questions, suggestions, propositions pour améliorer la vie culturelle dans les territoires ruraux ?  
 Base : A. tous (n=2010) – Question ouverte, réponses spontanées

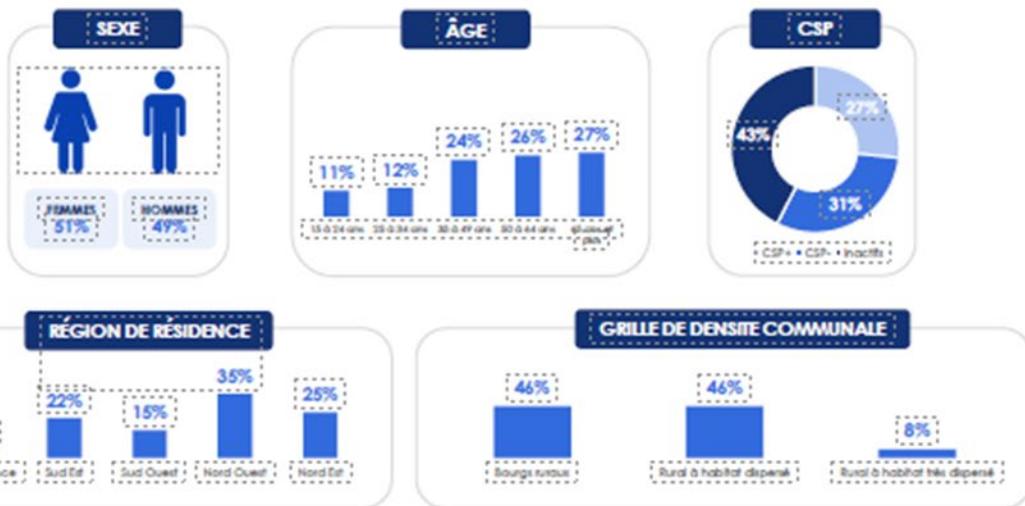


25



26

## Profil des répondants 1/5

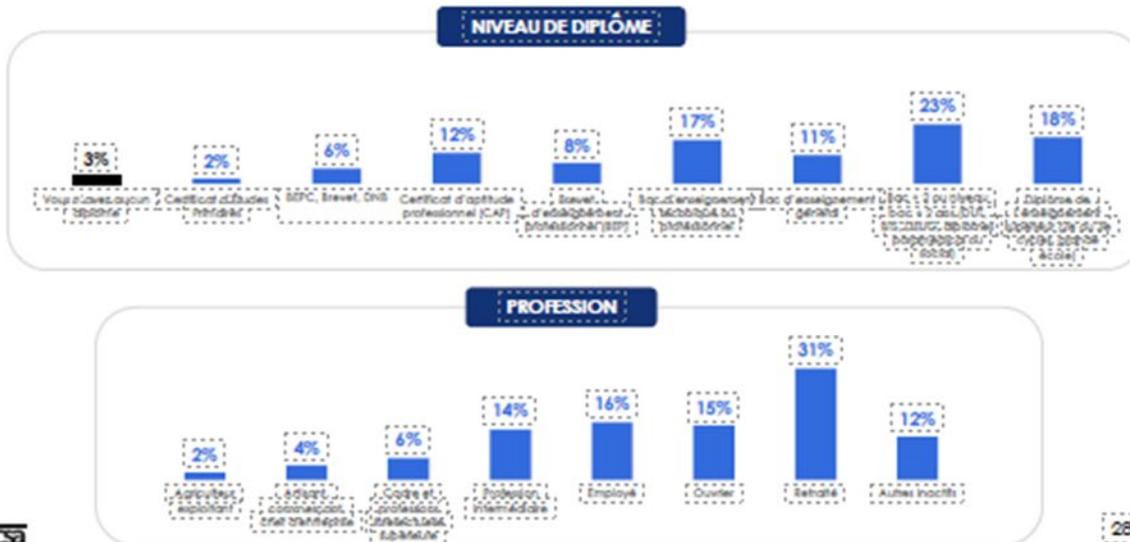


CSA

27

27

## Profil des répondants 2/5



CSA

28

28

## Profil des répondants 3/5

### REVENUS PAR UNITÉ DE CONSOMMATION



### TYPE DE RESIDENCE



### TYPE D'HABITATION



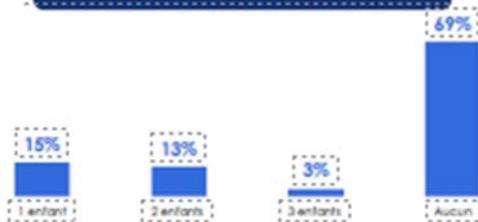
CSA

29

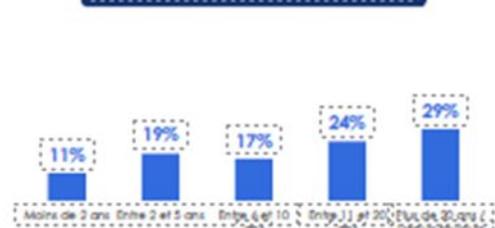
29

## Profil des répondants 4/5

### NOMBRE D'ENFANTS DE MOINS DE 15 ANS VIVANT DANS LE FOYER



### ANCIENNETÉ DANS LA COMMUNE



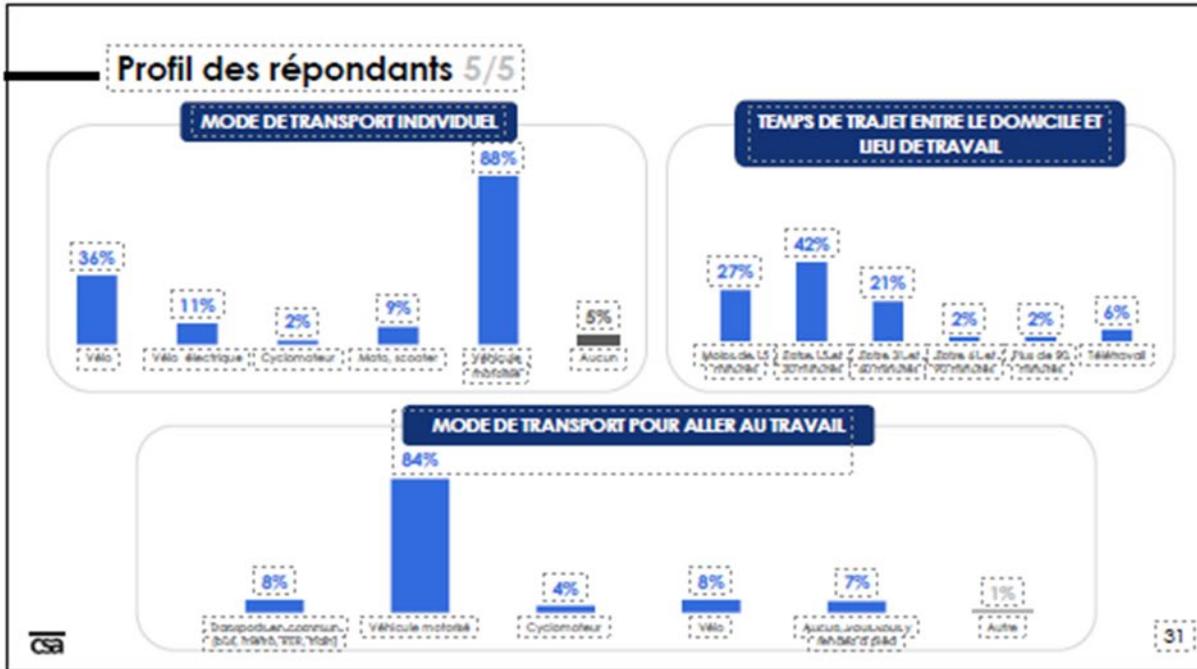
### NOMBRE DE PERSONNES AU SEIN DU FOYER



CSA

30

30



31



32

## ANNEXE 4 : RECUEIL DES PROPOSITIONS ÉMISES AU COURS DES AUDITIONS

Aller au-devant des habitants des zones rurales par une offre culturelle adaptée

*Verbatim du sondage CSA : « En milieu rural, il faut obligatoirement avoir un moyen de locomotion pour aller à la culture. La culture ne vient pas à nous » - « Je pense que tout ce qui est itinérant peut être la meilleure chose pour que tous les villages puissent bénéficier de cela ».*

Développer l'itinérance des œuvres en zone rurale au profit des jeunes et surtout des moins jeunes (Cf. Sondage CSA : moins d'un habitant sur deux dans les territoires ruraux bénéficie d'une offre culturelle itinérante et pour ceux qui en bénéficient, ils en font une utilisation aléatoire, surtout portée par les plus jeunes).

Organiser la venue d'artistes ou d'artisans d'art dans les campings.

Permettre aux réseaux de cinémas itinérants de mobiliser les infrastructures mises en place par les Micro-Folies.

Élargir la gamme des espaces éligibles à l'accueil de Micro-Folies aux paysages (sous réserve d'un lieu d'accueil), aux Parc Naturels Régionaux, aux lieux patrimoniaux agricoles, aux centres commerciaux et à leurs parkings implantés en zone rurale, aux campings ruraux.

Déployer un plan pour améliorer la diffusion du cinéma dans les zones rurales<sup>2</sup> :

- Mieux aider les circuits itinérants par un soutien en investissement, pour renouveler leurs équipements, véhicules et projecteurs, et en fonctionnement pour salarier de nouveaux projectionnistes et accroître le nombre de séances proposées ;
- Augmenter le soutien aux petits festivals locaux pour leur permettre de proposer des actions de diffusion tout au long de l'année ;
- Accroître le recrutement de médiateurs, en partenariat avec les collectivités ;
- Encourager la curiosité du jeune public grâce aux « ambassadeurs jeunes ».

Développer l'hébergement des artistes en résidence rurale, à la ferme.

Une politique d'aide à l'installation de jeunes professionnels hors des grandes villes (ateliers-logements, commandes à N+1 et N+2) serait profitable à la vitalité créative locale des zones rurales et contribuerait à les positionner comme espace naturel de production de l'art. Mise à disposition de locaux vides dans les villages ou centres-bourgs.

Développer des résidences d'artistes pour les étudiants des écoles d'art en cours de cursus (cf. École d'art de Clermont-Ferrand).

Développer les petites formes de spectacle : opéra de poche, spectacle à la ferme...

Relancer la coopération entre le ministère de la culture et le réseau socio-culturel de l'enseignement agricole.

Élaborer un plan national de médiation culturelle en EHPAD, notamment dans le domaine des archives.

---

<sup>2</sup> Source : entretien avec le CNC et note du CNC datée du 6/3/24. Les quatre mesures proposées représentent 5 M€.

Développer une offre culturelle ciblant les actifs dans les territoires où ils se déplacent pour travailler (Cf. Sondage du CSA qui constate que les actifs profitent peu de l'offre culturelle dans la commune où ils travaillent).

Accompagner les fêtes et événements populaires impliquant une intervention artistique.

### Aider les habitants des zones rurales à mieux connaître et atteindre l'offre culturelle existante

Développer la mobilité par le covoiturage et le recours à des services de minibus (15 à 20 places) ou midibus (35 places), plus adaptés aux petites communes que le traditionnel autocar. Projet de dispositif de type "bus culture" qui serait systématiquement proposé lors de chaque événement culturel en zone rurale et pourrait être porté par les collectivités locales ou intercommunalités et mutualisé entre structures privées et publiques de spectacle vivant.

Lever certains obstacles au développement de la signalétique culturelle en zone rurale de manière à faciliter la circulation des visiteurs vers les lieux patrimoniaux et de spectacle vivant (cabarets, salles de concert notamment).

Mieux référencer l'offre culturelle de proximité en milieu rural qui semble mal connue des habitants.

Référencer et mutualiser les équipements et lieux d'accueil du public situés en zone rurale (cf. Sondage du CSA : *Des habitants qui souhaitent surtout davantage de concerts dans les territoires ruraux*). Envisager l'accueil dans des lieux patrimoniaux aménagés à cet effet (Cf. lieux culturels).

Organiser la venue d'artistes ou d'artisans d'art locaux dans les campings, en lien avec les offices de tourisme, pour qu'ils y présentent leurs œuvres ou spectacles.

### Impliquer davantage les habitants dans la production ou la diffusion de l'offre culturelle

*Cf. Sondage du CSA : Plus de connexions souhaitées entre le monde de la culture et les habitants des territoires ruraux via des ateliers de création (48% des répondants et 52% des femmes souhaitent que leur soient proposés des ateliers de création impliquant les habitants).*

Développer une aide à l'ingénierie de projet culturel en zone rurale s'appuyant sur les réseaux existants, tels que le Réseau des collectivités territoriales pour le développement de l'économie sociale et solidaire (RTSE).

Soutenir la commande publique en zone rurale.

Développer le bénévolat notamment pour les activités de médiation culturelle et d'archéologie, ce qui soulève la question de la formation et de l'encadrement des bénévoles, mais n'est pas incompatible avec l'exigence de qualité dans les activités de médiation (cf. Sondage du CSA : *Un tiers des habitants des zones rurales s'implique dans des activités culturelles notamment en faisant du bénévolat*).

Soutenir la médiation culturelle en zone rurale à destination des jeunes (“Quand vous impliquez les jeunes, vous impliquez tout le monde” AMRF).

Proposer une formation au bénévolat en milieu rural (recrutement, encadrement, accompagnement) aux agents du ministère de la culture, en particulier ceux qui se préparent à la retraite. Les territoires pourraient ainsi bénéficier d’une expertise culturelle (proposition de la fondation du Patrimoine). Appliquer les nouvelles dispositions légales et réglementaires relatives au mécénat de compétences.

Soutenir le pratique amateur en zone rurale (Cf. *Sondage du CSA : Un tiers des habitants des zones rurales pratique au moins une activité artistique en amateur, activité pratiquée en général à titre individuel*).

Activer la coopération entre les lieux patrimoniaux et la filière de l’enseignement agricole (alternance, monuments historiques, archéologie préventive et programmée).

### Donner une place accrue à la ruralité dans les contenus artistiques

*Cf. Sondage du CSA : Des habitants très hésitants sur le choix d’une nouvelle activité culturelle – Pour 38% des répondants l’absence d’intérêt pour l’offre proposée est un frein à la participation aux événements culturels (après le prix élevé des billets ; avant l’éloignement des lieux culturels).*

Développer l’alternance dans les écoles d’art et les ENSA avec des projets en milieu rural. Un appel à projet devrait être lancé par la DG2TDC afin de mettre en place cette alternance.

Instituer une voie de recrutement spécifique dans les établissements d’enseignement supérieur culturel au profit des jeunes ruraux, sur le modèle des dispositifs favorisant le recrutement de jeunes issus des QPV.

Développer le sujet de la ruralité dans la création cinématographique (une aide aux projets de documentaire traitant de la ruralité ; une évolution de la composition des commissions du CNC donnant plus de place aux ruraux).

Développer l’inventaire du patrimoine culturel immatériel en zone rurale et mettre ce patrimoine en valeur.

Organiser une grande commande publique en milieu rural.

Revoir les cahiers des charges des chaînes de l’audiovisuel public afin d’y inclure des obligations spécifiques sur la ruralité.

### Valoriser davantage l’offre culturelle en milieu rural en France et à l’étranger

Mobiliser Atout France pour une meilleure promotion de l’offre culturelle en milieu rural en France et à l’étranger.

Développer un réseau d’agritourisme culturel en fédérant les ébauches de réseaux existantes.

Organiser le dépôt public de “trésors” découverts au cours des fouilles archéologique sur les territoires ruraux et actuellement détenus dans les réserves des musées.







**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

3, rue de Valois  
75001 Paris  
Tel 01 40 15 80 00  
[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)